RÉPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité Travail Progrès

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITÉ URBAINE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LA CONSERVATION DU GUEPARD ET DU LYCAON EN REPUBLIQUE DU NIGER

(Première Version)

Janvier 2016

Citation :

MESU/DD-DFC/AP 2012 Plan d'Action National pour la Conservation du Guépard et du Lycaon en République du Niger.

Publié en 2016 à Niamey, République du Niger, par le MESU/DD-DFC/AP, avec l'appui de: Wildlife Conservation Society (WCS), Zoological Society of London (ZSL), Fondation Howard G. Buffet, Groupe des Spécialistes des Félins de l'UICN, Université d'Abomey Calavi et Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) de l'UE.

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa représentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part des organismes concernées sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.

Copyright: MESU/DD**-**DFC/AP, République du Niger

La reproduction de cette publication à des fins non-commerciales, notamment éducatives est permise sans autorisation écrite préalable de la DFC/AP à condition que la source soit indiquée dans son intégralité.

Table des matières

Table des matières 3
Résumé/ Abstract 4
Liste des acronymes 5
Chapitre 1 : Introduction 6
1.1. Contexte 6
1.2. Stratégie régionale de conservation du guépard et du lycaon en Afrique Septentrionale, Occidentale et Centrale 6
1.3. Elaboration du Plan d'Action National pour la conservation du guépard et du lycaon en République du Niger 8
Chapitre 2 : Conservation du guépard et du lycaon en Afrique Occidentale, Centrale et Septentrionale 9
2.1. Biologie et besoins de conservation du guépard 9
2.2. Distribution historique et actuelle du guépard 10
2.3. Biologie et besoins de conservation du lycaon 11
2.4. Distribution historique et actuelle du lycaon 14
2.5. Principales menaces pour la survie du guépard et du lycaon 14
Chapitre 3 : Etat général de la conservation de la faune au Niger 17
3.1. Caractéristiques générales du pays 17
3.2. Conservation de la faune au Niger 18
3.2.1. Cadre juridique 18
3.2.2. Cadre institutionnel 18
3.2.3. Les aires de conservation de faune 19
Chapitre 4. Importance du Niger pour la Conservation du Guépard et du Lycaon 23
4.1. Aire de distribution du guépard en République du Niger 23
4.2. Aire de distribution du lycaon en République du Niger 27
Chapitre 5 : Stratégie de conservation du guépard et du lycaon au Niger 29
5.1. Vision et But 29
5.2. Objectifs, résultats et activités 29
Chapitre 6. Stratégie de mise en œuvre 38
6.1. Acteurs et leurs rôles 38
6.2. Mécanismes de financement et mobilisation des ressources financières 39
6.3. Dispositif de suivi-évaluation 39
Annexe 1. Bibliographie 40
Annexe 2. Cadre logique du plan d'action 45
Annexe 3. Définition des catégories d'aires de distribution. 56

Résumé

Abstract

Liste des acronymes

AP	Aire Protégée
BEEEI	Bureau d'Evaluations Environnementales et d'Etudes d'Impacts
CITES	Convention sur le Commerce International des Espèces en Voie d'Extinction
CMS	Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals
CNSEE	Centre National de Surveillance Ecologique
CSE	Commission pour la Sauvegarde des Espèces
DDESU/DD	Direction Départementale de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable
DEP	Direction des Etudes et de la Programmation
DFC/AC	Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées
DGEF	Direction Générale des Eaux et Forêts
DPNE	Direction de la Protection de la Nature et de l'Equipement
DRESU/DD	Direction Régionale de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable
GAP	Gestionnaires des Aires Protégées
IUCN/SSC	International Union for the Conservation of Nature/Species Survival Commission
MESU/DD	Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable
PAPE	Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente
RNNAT	Réserve Naturelle Nationale de l'Aïr et du Ténéré
RNNTT	Réserve Naturelle Nationale du Termit Tin-Touma
RTFG	Réserve Totale de Faune de Gadabedji
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
WCS	Wildlife Conservation Society
ZSL	Zoological Society of London

Chapitre 1 : Introduction

1.1. Contexte

Le guépard (*Acinonyx jubatus*) et le lycaon (*Lycaon pictus*) sont des espèces animales considérées comme menacées par l'UICN. En effet, le guépard se trouve parmi la liste des espèces vulnérables (VU A2acd ; C1) et le lycaon parmi celle des espèces menacées (EN C2a(i)). Ces espèces de carnivores étaient auparavant très répandues en Afrique mais aujourd'hui la situation est toute différente.

La population de guépard n'a cessé de diminuer au cours des dernières décennies. Au cours des siècles, ce grand félin a dû faire face à la destruction de son habitat, à la raréfaction de ses proies et à des interactions de plus en plus fréquentes et inévitables avec l'homme (Playart, 2005).

Le lycaon est considéré comme l'espèce de carnivore la plus menacée d'Afrique après le loup d'Ethiopie (Mouiex, 2005). Le déclin de sa population est dû à l'impact de l'homme et de la colonisation de vastes territoires dont l'espèce a besoin (persécutions volontaires, maladies transmises par les animaux domestiques, accidents de la route).

Aujourd'hui, le monde de la conservation tente de trouver des moyens pour assurer la conservation de ces espèces très importantes pour le bon fonctionnement des écosystèmes. Trois principaux facteurs freinent les activités de conservation du guépard et du lycaon:

- le domaine vital de ces espèces est si grand qu'il faut planifier leur conservation à une échelle géographique immense, rarement requise auparavant pour la conservation d'animaux terrestres;
- les informations manquent sur la répartition et le statut des espèces, ainsi que sur les meilleurs outils à utiliser pour une conservation efficace;
- la plupart des pays africains ne disposent pas des moyens pour protéger ces espèces ; en raison de menaces et d'enjeux environnementaux divers, l'expertise dans la prise en charge d'espèces plus emblématiques, telles que les éléphants et les rhinocéros, n'est peut-être pas transférable aux lycaons et aux guépards.

1.2. Stratégie régionale de conservation du guépard et du lycaon en Afrique Septentrionale, Occidentale et Centrale

Reconnaissant les difficultés auxquelles est confrontée la conservation du guépard et du lycaon, les groupes de spécialistes des félins et des canidés de l'UICN en collaboration avec la Wildlife Conservation Society (WCS) et la Zoological Society of London (ZSL) ont mis en place en 2006 un système de planification de la conservation au niveau des aires de répartition des lycaons et des guépards (http://www.cheetahandwilddog.org), deux espèces présentant des différences taxonomiques, mais similaires d'un point de vue écologique et confrontées aux mêmes menaces.

L'atelier régional de planification de la conservation de ces deux espèces au niveau de leurs aires de répartition vise six objectifs :

1) mieux faire connaître l'importance de la conservation des lycaons et des guépards, en particulier aux professionnels de la conservation dans les États concernés ;

2) collecter des informations sur la répartition et la taille des populations de lycaons et de guépards de façon systématique, de manière à orienter les efforts de conservation et à évaluer le succès ou l'échec de ces efforts dans les années à venir ;
3) identifier des sites clefs pour la conservation des lycaons et des guépards, et répertorier les corridors qui relient les principales aires de conservation.
4) mettre en place des plans d'action spécifiques aux niveaux global, régional et national, tant pour le lycaon que pour le guépard;
5) encourager les responsables politiques à incorporer des exigences relatives à la conservation des lycaons et des guépards dans la politique d'aménagement du territoire à l'échelle régionale et à l'échelle nationale ; et
6) développer les capacités locales à protéger les guépards et les lycaons en partageant les connaissances au sujet d'outils efficaces pour la planification et la mise en application du plan d'action de conservation.

Deux premiers ateliers régionaux consacrés à l'Afrique Orientale et à l'Afrique Australe ont été organisés en 2007 (IUCN/CSE, 2007a, IUCN/CSE, 2007b). Le troisième et dernier atelier consacré à l'Afrique septentrionale, occidentale et centrale s'est déroulé du 30 janvier au 3 février 2012, à l'Hôtel de La Tapoa, dans la partie Nigérienne du Parc Régional du W. Il y avait 33 participants (Photo 1), dont des représentants gouvernementaux et des représentants d'ONG venus d'Algérie, du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de République Centrafricaine, du Tchad, d'Egypte, de Libye, du Mali, du Niger, du Nigéria, du Sénégal et du Togo. Des spécialistes internationaux de Belgique, du Gabon, d'Inde, de Namibie, des Pays-Bas, de Suisse, du Royaume-Uni, des Etats-Unis et du Zimbabwe étaient aussi présents.

Participants à l'atelier régional pour la conservation des guépards et des lycaons en Afrique Septentrionale, Occidentale et Centrale ; Parc National du W, Niger, 2012

La politique de conservation de ces deux espèces ainsi formulée et adoptée au niveau régional doit alors être adaptée aux contextes nationaux. L'élaboration de Plans d'Action Nationaux, par le biais d'ateliers nationaux, constitue donc un élément très important du système de planification de la conservation au niveau des aires de répartition des guépards et des lycaons.

1.3. Elaboration du Plan d'Action National pour la conservation du guépard et du lycaon en République du Niger

La politique de conservation de ces deux espèces ainsi formulée et adoptée au niveau régional doit alors être adaptée aux contextes nationaux. L'élaboration de plans nationaux, par le biais d'ateliers nationaux, constitue donc un élément très important du système de planification de la conservation au niveau des aires de répartition des guépards et des lycaons.

Le présent document présente les résultats de l'atelier national organisé en Février 2012 pour l'élaboration du Plan d'Action National pour la conservation du guépard et du lycaon au Niger.

Dès 1995, le Niger a ratifié la convention sur la diversité biologique afin de montrer sa volonté de conserver les ressources de la biodiversité. Cette volonté s'est matérialisée par l'élaboration en 1998 d'une stratégie nationale et d'un plan d'actions de conservation et de gestion de la diversité biologique. Cette stratégie a lancé les bases de la conservation de la biodiversité nationale sous toutes ses formes (génétique, spécifique et éco systémique).

Concernant la faune, elle encourage la gestion écologique durable des aires protégées existantes et le développement de nouveaux sites de conservation ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de gestion des espèces fauniques menacées ou vulnérables comme l'éléphant, l'addax, le guépard…

C'est ainsi qu'en 2010, la Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées (DFC/AP) ayant en charge la gestion de la faune et de son habitat a élaboré la stratégie nationale et le plan d'actions pour la conservation durable des éléphants au Niger.

Chapitre 2 : Conservation du guépard et du lycaon en Afrique Occidentale, Centrale et Septentrionale

2.1. Biologie et besoins de conservation du guépard

Le guépard, de la famille des félins, peut atteindre à la course une vitesse de 103 km/h (Sharp, 1997), ce qui en fait l'animal terrestre le plus rapide. Il est généraliste dans son choix d'habitat ; vivant aussi bien dans le désert que dans des buissons épais ou dans des savanes herbeuses (Myers, 1975).

Le système social des guépards est très différent de celui des autres félins. Les guépards femelles tolèrent les autres femelles ; elles n'ont pas vraiment de territoire, mais plutôt de grands espaces vitaux qui se chevauchent (Caro, 1994). Elles vivent en promiscuité : des paternités multiples au sein des portées ont été rapportées, et aucun signe de fidélité aux mâles n'a été observé (Gottelli *et al.*, 2007). Les mâles sont souvent sociaux : ils forment des coalitions de deux ou trois individus, en général de frères, qui restent ensemble jusqu'à leur mort (Caro & Durant, 1991). Contrairement aux mâles solitaires, les mâles en groupes sont plus à même de prendre et de garder des territoires qu'ils défendent contre d'autres mâles (Caro & Collins, 1987). Dans l'écosystème du Serengeti au Nord de la Tanzanie, la superficie moyenne des territoires des mâles est de 50 km², alors que les femelles et les mâles sans territoires couvrent chaque année une superficie de 800 km² (Caro, 1994). On ne connaît aucun autre mammifère qui possède un tel système social, où les mâles sont sociaux et occupent de petits territoires, et où les femmes sont solitaires et traversent annuellement plusieurs territoires de mâles (Gottelli *et al.*, 2007).

Dès l'âge de deux ans, les femelles peuvent mettre bas après une gestation de trois mois (Caro, 1994). Pendant les deux premiers mois de leur vie, les petits restent dans un terrier alors que leur mère part à la chasse tous les matins pour ne revenir qu'à la tombée de la nuit (Laurenson, 1993). La mortalité chez les petits guépards est parfois élevée. Dans le Parc National du Serengeti par exemple, le taux de mortalité entre la naissance et le moment de l'indépendance est de 95% (Laurenson, 1994). Les petits sont souvent tués par des lions ou des hyènes ; en effet, les mères ne peuvent défendre leurs petits contre ces prédateurs beaucoup plus grands qu'elles. Les jeunes peuvent également mourir à cause de l'exposition à un incendie ou d'abandon si leur mère ne trouve pas de nourriture. Quand ils survivent, les petits restent avec leur mère jusqu'à l'âge de 18 mois. Ensuite, ils vagabondent pendant 6 mois encore avec les autres membres de leur portée. Le record de longévité pour un guépard mâle est de 11 ans et de 14 ans pour une femelle en liberté. Une fois l'âge de 12 ans atteint, les femelles ne se reproduisent plus (Durant *et al*., 2004; Chauvenet *et al*., 2011). Des paramètres démographiques ne sont disponibles que pour un nombre limité de populations. La moyenne et la variance de naissances et survie ont été publiées à partir d'une étude à long terme réalisée dans le Parc National du Serengeti en Tanzanie (Durant *et al*., 2004), tandis que les pourcentages moyens de naissances et de survie disponibles proviennent de grandes fermes d'élevage en Namibie (Marker *et al.*, 2003b).

Les guépards sont des animaux principalement diurnes, bien qu'il leur arrive de chasser la nuit, en particulier pendant la pleine lune (Caro, 1994 ; Cozzi *et al.*, 2012). Leur technique de chasse est la suivante : ils commencent par une traque furtive puis se lancent à la poursuite de leur proie. C'est parce que leur vitesse et leur capacité d'accélération sont incomparables qu'ils ont autant de succès à la chasse, et ce, même s'ils entament la poursuite à des distances beaucoup plus grandes que des félins plus gros tels que le lion (*Panthera leo*) ou le léopard (*Panthera pardus*). Leurs proies sont très variées et dépendent de l'habitat et de la situation géographique, mais les animaux de 15-30 kg sont préférés.

A l'instar des lycaons, et contrairement à la plupart des autres grands carnivores, les guépards semblent éviter les aires à forte densité de proies, probablement en raison

de la présence d'autres grands carnivores dans ces aires (Durant, 1998, 2000). Il est avéré que les lions sont en grande partie responsables du taux élevé de mortalité chez les petits guépards dans le Parc National du Serengeti (Laurenson, 1994), et qu'ils peuvent aussi tuer des adultes, alors que les hyènes tuent les petits et volent leurs proies aux adultes.

Historiquement, le guépard était très répandu en Afrique et en Asie, jusqu'en Inde. Cependant, aujourd'hui, à l'exception d'une petite population en Iran, il a disparu d'Asie. Il est bien représenté en Afrique de l'Est et du Sud et seulement quelques populations restent en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest. La première évaluation sur le statut des guépards a été réalisée au début des années 1970 (Myers, 1975). Plus tard, au cours des années 1980, d'autres études ont été menées dans des pays spécifiques (Gros, 1996, 1998, 2002; Gros & Rejmanek, 1999), et un résumé du statut global de l'espèce a été effectué en 1998 (Marker, 1998). Toutefois, des données précises sur le statut et la densité de cette espèce sont très difficiles à collecter. En effet, c'est un animal timide et qui se montre rarement. De plus, les schémas de distribution des guépards montrent qu'ils se regroupent dans des aires qui deviennent temporairement des habitats favorables en raison de l'absence de compétiteurs et de la disponibilité des proies, ce qui rend encore plus problématique l'estimation de leur nombre (Durant *et al.*, 2007; Durant *et al*., 2010).

Probablement en raison de leur tendance à éviter les plus grands prédateurs, les guépards vivent en groupes de faible densité qui vont de 0,3 à 3 individus adultes/100 km² (Burney, 1980; Morsbach, 1986; Mills & Biggs, 1993; Gros, 1996; Purchase, 1998; Marker, 2002; Belbachir *et al.*, non publié). Même si des estimations plus élevées ont été enregistrées dans certaines zones, il est probable qu'elles ne reflètent pas la densité réelle: soit les populations vivent en zones clôturées ou intensément gérées soit les individus peuvent errer en dehors de l'aire qui est évaluée. Ceci souligne la difficulté à estimer la taille des populations de guépard (voir Bashir *et al.*, 2004).

Le domaine vital du guépard s'étend sur 50 km² pour les mâles territoriaux du Parc National du Serengeti (Caro, 1994) à plus de 1000 km² en Namibie (Marker *et al.*, 2008). De même que pour le lycaon, le domaine vital du guépard est beaucoup plus vaste que ce que ses besoins énergétiques ne pourraient le laisser penser (Figure 2.1). Etant donné que son aire de répartition couvre des zones très vastes, le guépard peut vivre très dispersé. Selon Durant (comm. pers.), le guépard peut parcourir bien plus de 100 km. Il est donc difficile de savoir si un guépard observé dans une aire est un membre d'une population résidente ou un individu de passage. Cependant, cette capacité à se disperser lui permet de recoloniser de nouvelles aires relativement facilement si elles sont disponibles.

La taille de la population mondiale de guépards a été conjecturalement estimée à 14 000 individus (Myers, 1975) et a été établie à "moins de 15 000" (Marker, 2002). L'espèce est répertoriée comme "vulnérable" sur la liste rouge de l'UICN (IUCN, 2011). Même si les estimations ne semblent pas indiquer un déclin de la population, selon un consensus d'experts des guépards au niveau mondial, on assiste bien à une diminution de la population, soit parce que l'estimation de 1970 était inférieure à la réalité, soit parce que la dernière évaluation est une surestimation. L'aire de répartition du guépard s'est visiblement réduite par rapport à son aire de répartition historique (IUCN/SSC, 2007a ; IUCN/SSC, 2007b).

2.2. Distribution historique et actuelle du guépard

La distribution géographique des guépards en Afrique occidentale, centrale et septentrionale s'est drastiquement contractée au cours des 100-200 dernières années. Historiquement, leur aire de répartition couvrait 12 millions de km^2, s'étendant sur toute cette région à l'exception des côtes maritimes de l'Afrique du Nord et les forêts de basse altitude de l'ouest et du centre de la région.

L'aire de répartition actuelle (Figures 1 et 2) ne couvre plus que 9 % de l'aire de répartition historique (la définition des aires de distribution sont présentées en Annexe 4). Seules 5 populations sont connues, et elles sont distribuées à travers sept des vingt-cinq pays de cette région. Deux de ces pays, l'Algérie et le Tchad, supportent la plus grande majorité des guépards de cette région, comprenant plus de 88 % de l'aire de résidence de l'espèce. De plus, près de 80% de l'aire de résidence des guépards sont en dehors des aires protégées. Toutes les populations sont susceptibles d'être transfrontalières, et de ce fait dépendent de la coopération internationale pour leur survie. Bien que l'espèce existe encore ou pourrait potentiellement être réhabilitée dans certains endroits, elle est considérée aujourd'hui comme éteinte dans 57% de son aire de répartition historique.

ZSL (in press) estime à 23 individus l'effectif de la population du guépard présente dans le complexe WAPO. Cette estimation doit être prise avec précaution. Elle est basée sur une densité estimée à 1 guépard pour 1000 km^2, sur une superficie de 23.000 km^2. Lors d'un recensement des grands carnivores par comptage d'empreintes, Henschel *et al.* (2012) ont trouvé des traces de guépard mais n'ont pas pu extrapoler pour obtenir une estimation.

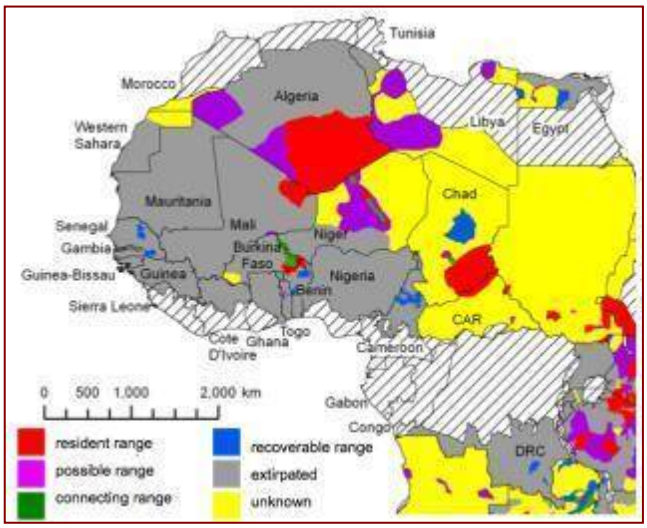

Figure 1. *Distribution des guépards en Afrique occidentale, centrale et septentrionale définie en 2012. Les rayures indiquent des aires qui ne font pas partie de la distribution historique des guépards.*

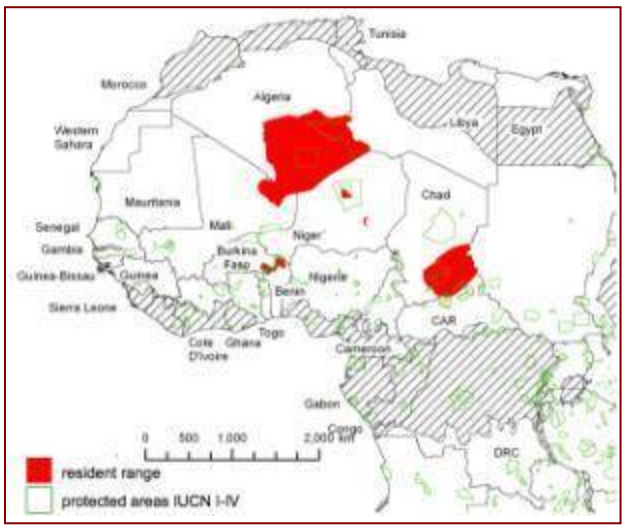

Figure 2. *Aires de résidence des guépards en Afrique occidentale, centrale et septentrionale définies en 2012.*

2.3. Biologie et besoins de conservation du lycaon

Les lycaons sont des carnivores très sociaux de la famille des canidés. Les meutes coopèrent pour chasser leurs proies (Creel & Creel, 1995), qui sont principalement des ongulés de taille moyenne. Il s'agit en particulier d'impalas (*Aepyceros melampus)* en Afrique australe et orientale, et de cobes de Buffon, *Kobus Kob,* en Afrique centrale et occidentale. Néanmoins, les proies peuvent varier en taille allant du lièvre (*Lepus* spp) et du dik-dik (*Madoqua* spp) (Woodroffe *et al.*, 2007b) au koudou (*Tragelaphus strepsiceros*) et même, parfois, à l'élan commun (*Taurotragus oryx*, Van Dyk & Slotow, 2003). La meute entière coopère à la reproduction de l'espèce. En général, seuls une femelle et un mâle sont les parents des chiots, mais tous les membres de la meute prennent soin des jeunes (Malcolm & Marten, 1982). Il n'a jamais été observé de femelles élever des jeunes jusqu'au stade adulte sans l'aide d'autres membres de la

meute ; c'est donc la meute et non l'individu qui est utilisé comme unité de mesure pour évaluer la taille des populations.

Contrairement à la plupart des autres carnivores, à l'exception des guépards, les lycaons ont tendance à éviter les zones à forte densité de proies (Mills & Gorman, 1997) probablement parce que les plus grands carnivores préfèrent ces zones (Creel & Creel, 1996; Mills *et al.*, 1997). Les lions et les hyènes tachetées (*Crocuta crocuta*) sont responsables du taux de mortalité élevé chez les lycaons adultes et juvéniles (Woodroffe *et al.*, 2007a).

Les lycaons ont une faible densité de population et leur aire de répartition est très étendue. Les densités de population sont en moyenne de 2 adultes et jeunes de l'année pour 100 km² (Fuller *et al.*, 1992a). Le domaine vital par meute en Afrique australe et orientale est en moyenne de 450 à 800 km² (Woodroffe & Ginsberg, 1998), mais certaines meutes peuvent avoir un domaine vital de plus de 2 000 km² (Fuller *et al.*, 1992a). Le domaine vital des lycaons, tout comme celui des guépards, est beaucoup plus étendu que ce à quoi l'on pouvait s'attendre au vu de leurs besoins énergétiques.

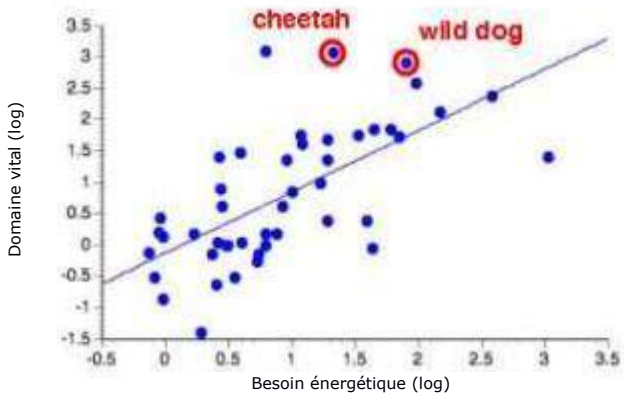

Figure 3. *Relation entre les besoins énergétiques de plusieurs carnivores et la taille de leur domaine vital, démontrant que les guépards (cheetah) et les lycaons (wild dog) ont besoin de plus d'espace que leurs besoins énergétiques peuvent le suggérer. La raison pour laquelle le lycaon apparait comme ayant une aire de répartition plus large celle du guépard, est que l'unité de mesure est la meute et non l'individu. Les données sont reproduites à partir de Gittleman & Harvey (1982).*

La plupart des nouvelles meutes se créent lorsque les jeunes lycaons, souvent vers l'âge de deux ans (McNutt, 1996) quittent leur meute natale pour former des groupes de dispersion unisexes à la recherche de nouveaux territoires et d'individus du sexe opposé. Ces groupes de dispersion peuvent parcourir des centaines de kilomètres (Fuller *et al.*, 1992b) loin des populations résidentes (Fanshawe *et al.*, 1997). Le comportement de dispersion des lycaons peut compliquer l'interprétation des données de répartition. En effet, l'observation de petits groupes de lycaons ne signifie pas nécessairement qu'une population résidente soit présente à cet endroit. Toutefois, leur comportement leur permet, tout comme le guépard, de recoloniser des espaces inoccupés quand l'opportunité se présente.

S'il existe dans diverses régions d'Afrique, des populations de lycaons morphologiquement et génétiquement différentes, aucune sous-espèce n'est reconnue (Girman *et al.*, 1993 ; Girman & Wayne, 1997). Les lycaons, généralistes, sont observés dans des habitats aussi variés que les savanes inondées de manière saisonnière (McNutt & Boggs, 1996), les prairies (Kuhme, 1965), les forêts de montagne (Dutson & Sillero-Zubiri, 2005), les landes montagnardes (Thesiger, 1970) et les mangroves.

La première évaluation du statut de la population de lycaons a été menée de 1985 à 1988 (Frame & Fanshawe, 1990) et a été mise à jour en 1997 (Fanshawe *et al.*, 1997) et en 2004 (Woodroffe *et al*., 2004). Ces évaluations ont révélé une réduction et un morcellement des populations de lycaons. En effet, l'espèce a été éliminée d'une grande partie de l'Afrique centrale et occidentale et a fortement diminué en Afrique australe et orientale. Toutefois, les données sur la distribution de l'espèce, qui ont principalement été rassemblées par courrier, favorisaient quelque peu les aires protégées alors qu'il y avait peu d'informations concernant les zones non protégées. Dès 1997, les lycaons avaient disparu de la plupart des aires protégées africaines, ne survivant que dans les plus grandes réserves (Woodroffe *et al.* 1998). En 2008, on estimait que l'espèce

comptait moins de 800 meutes. Elle est classée parmi les "espèces en danger d’extinction" par l'UICN (IUCN, 2012).

2.4. Distribution historique et actuelle du lycaon

La distribution géographique du lycaon en Afrique occidentale, centrale et septentrionale a été considérablement réduite durant les 100-200 dernières années. L'aire de répartition actuelle du lycaon (Figures 4 et 5) ne couvre plus que 300 000 km^{2}sur les 7 millions de km^2 occupés historiquement, soit moins de 4%. Dans les 25 pays qui faisaient partie de cette aire historique, il n'y a plus que trois populations résidentes, ce qui représente une estimation de 25 meutes au total. Bien que les lycaons n'aient probablement jamais été présents à haute densité, les estimations de densité de populations actuelle en Afrique de l'Ouest sont extrêmement basses, ce qui reflète probablement la déplétion des proies et la dégradation de l'habitat. De ce fait, bien que le nombre de lycaons se soit effondré dans cette région, la restauration représente une sérieuse option, même dans leur aire de résidence.

ZSL (in press) estime à 4 meutes ou 20 individus l'effectif de la population de lycaon dans le complexe WAPO. Toutefois, il n'est pas certain que le complexe du W contienne une population résidente. Des observations d'individus solitaires ou en petit groupes sont reportées mais lors des derniers recensements des grands carnivores dans le complexe WAPO, aucune trace de lycaon n'a été relevée (Henschel *et al*. 2012). Depuis au moins une décennie, aucune image d'individu ou d'empreinte n'a été rapportée.

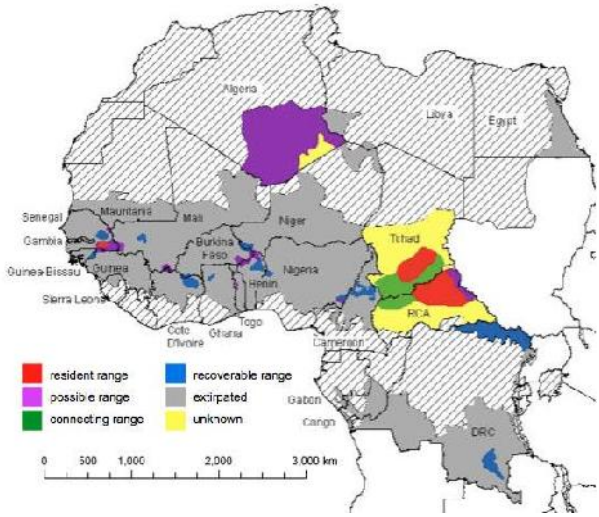

Figure 4. *Distribution des lycaons en Afrique occidentale, centrale et septentrionale définie en 2012. Les rayures indiquent des aires qui ne font pas partie de la distribution historique des lycaons.*

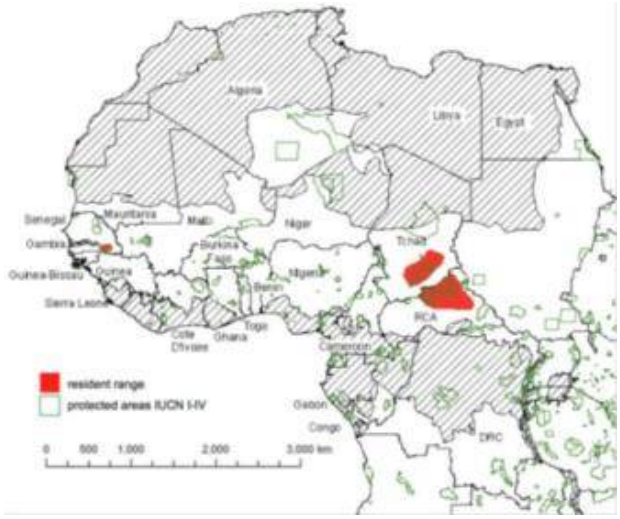

Figure 5. *Aires de résidence des lycaons en Afrique occidentale, centrale et septentrionale définies en 2012.*

2.5. Principales menaces pour la survie du guépard et du lycaon

Plusieurs facteurs menacent la survie du guépard et du lycaon en Afrique et au Niger.

(a) La perte et la fragmentation des habitats

La perte et la fragmentation de l'habitat représentent une des menaces les plus importantes à la conservation du guépard et du lycaon au Niger comme dans la sous-région et à l'échelle du continent. Avec leur besoin en domaines vitaux vastes, ces deux espèces sont encore plus vulnérables que les autres carnivores à la perte et à la

fragmentation des habitats. A long terme, en l'absence d'une gestion intensive, il faudra des aires d'au moins 10 000 km² pour assurer la conservation durable d'une population viable de guépard ou de lycaon.

(b) Les conflits hommes-carnivores

L'occupation temporaire ou permanente par les hommes des habitats du guépard et du lycaon favorise le contact entre ces espèces et l'homme et augmente les conflits. Ces deux espèces, bien qu'elles préfèrent les proies sauvages, peuvent s'attaquer au bétail. Ceci peut entraîner des abattages de revanche par les éleveurs. Néanmoins, les abattages par empoisonnement sont très limités par le fait que ni le guépard ni le lycaon ne sont des charognards. Ces cas demeurent très rares et représentent donc une faible menace pour ces espèces au Niger actuellement.

(c) La réduction de la population de proies

Le guépard et le lycaon se retrouvent dans des aires à faible densité de proies ; la réduction des populations de proies affectera alors probablement négativement la survie de ces espèces. Au Bénin, mis à part la dégradation des habitats qui affecte aussi les populations de proies, le braconnage, principalement à but commercial, reste important malgré les efforts accrus de conservation. La viande de brousse est très appréciée des populations aussi bien riveraines que des grandes villes.

La réduction des populations de proies peut encourager d'autres menaces à l'instar des conflits. En effet, l'insuffisance de proies peut amener le guépard et le lycaon à s'attaquer plus au bétail (Woodroffe *et al*., 2005).

(d) La petite taille des populations

Les populations de guépard et de lycaon d'Afrique Septentrionale, Occidentale et Centrale, isolées géographiquement, sont de petites tailles. Elles sont ainsi vulnérables aux maladies et aux catastrophes qui peuvent provoquer des extinctions au niveau local. Il est donc urgent de travailler à augmenter la taille de la population dans la région et au Niger en particulier pour améliorer la résilience et donc la survie des populations.

(e) Le commerce d'animaux vivants et de sous-produits

Les guépards ont été longtemps chassés pour leur fourrure et pour le commerce d'animaux vivants. On peut retrouver sur les marchés des sous-produits, surtout la peau, qui sont utilisés à des fins médico-magiques. Il faut noter que bien que des utilisations traditionnelles soient recensées pour les deux espèces, les sous-produits sont très rares pour le guépard et souvent inexistants pour le lycaon, probablement à cause de la rareté de ces espèces dans le milieu naturel.

(f) Le piégeage accidentel et les accidents de la route

Il peut arriver que le guépard ou le lycaon soit accidentellement pris dans des pièges destinés à d'autres animaux. Ce risque qui représente une menace significative dans d'autres régions d'Afrique, semble être très limité au Niger. Les accidents de la route sont réduits sinon absents au Niger ; les deux espèces sont limitées aux aires protégées où l'état des pistes ne favorise pas les excès de vitesse.

(g) Les maladies infectieuses

Les maladies infectieuses telles que la rage et la maladie de Carré ont été l'une des causes de la diminution du nombre de lycaons en Afrique (Gascoyne *et al.*, 1993 ; Alexander *et al.*, 1995 ; Kat *et al.*, 1995 ; Goller *et al.*, 2010). Mais cette menace sur les populations de lycaon et même de guépard est très peu documentée en Afrique Septentrionale, Occidentale et Centrale.

(h) Les autres contraintes

Les menaces évoquées ci-dessus sont exacerbées par un certain nombre de facteurs socio-économiques, institutionnels et juridiques. L'intérêt envers la conservation de la faune en général et du guépard et du lycaon en particulier de la part des politiques constitue un frein à la conservation durable de ces espèces. On peut aussi noter comme contrainte le manque de financement durable et continu pour la conservation des aires protégées avec comme corollaire un laxisme dans la gestion des aires protégées ainsi que l'insuffisance de compétences. La perception négative de ces espèces au niveau des populations riveraines et du public ne favorise pas non plus leur conservation.

Chapitre 3 : Etat général de la conservation de la faune au Niger

3.1. Caractéristiques générales du pays

Se situant entre les longitudes 0°16' et 16° Est et les latitudes 11° 01' et 23°17' Nord, le Niger est un pays enclavé limité au Nord par l'Algérie et la Lybie, au Sud par le Bénin et le Nigéria, à l'Est par le Tchad et à l'Ouest par le Burkina Faso et le Mali. Il couvre une superficie de 1.267.000 km² dont les ¾ se trouvent en zones semi-aride et aride. Le pays compte 16,7 millions d'habitants en 2012 avec un taux d'accroissement annuel de 3,3% (l'un des plus élevés au monde). Du Sud au Nord, on distingue quatre zones agro-écologiques (Ichaou, 2004):

- La zone sahélo-soudanienne couvrant l'extrême sud-ouest du pays et représentant environ 1% du territoire avec des précipitations allant de 600 à 800 mm de pluie par an. C'est le domaine des savanes arborées, des savanes arbustives dégradées, des forêts galeries ;
- La zone sahélienne qui couvre environ 10 % du pays avec des pluies de 350 à 600 mm par an. La végétation y est constituée de steppes, de formations arborées et de formations arbustives ;
- La zone sahélo-saharienne, environ 12 % du territoire et reçoit entre 150 à 300 mm de pluie par an avec une végétation constituée par les steppes dominée par les graminées pérennes ;
- La zone saharienne, plus vaste avec environ 77 % du territoire et recevant entre 100 à 150 mm de pluie par an. Ici, la végétation est concentrée dans les vallées et les oasis sous forme de forêts reliques, de végétation anthropisée et ailleurs sous forme steppique.

Le Niger renferme une importante faune sauvage riche et variée. On y rencontre la faune de montagne, la faune saharienne, la faune sahélienne et la faune sahélo-soudanienne avec plus de 130 espèces de mammifères, environ 600 espèces d'oiseaux, et au moins 150 espèces de reptiles et d'amphibiens.

Sur le plan géomorphologique, le pays se présente comme un immense plateau avec des reliefs peu contrastés dont les altitudes s'élèvent progressivement du sud-ouest au nord-est et sont comprises entre 200 et 500m. Dans la partie nord, se rencontrent des altitudes atteignant 2000m (Massifs assifs de l'Aïr ïr). On rencontre quatre (4) principales unités physiographiques :

- Le massif de l'Aïr d'une superficie de 62 000 km² entaillé de splendides vallées qui servent de collecteurs aux eaux qui viennent se déverser dans le Talak à l'Ouest et l'Irhazer au Sud donnant ainsi des paysages variés riches en flore et en faune;
- Les hauts plateaux du nord-est qui sont une série de plateaux (Djado, Afafi, Tchigaï, Mangueni) parfois très escarpés et parsemés de gorges qui se trouve au nord-est du désert du Ténéré avec une altitude variant entre 800 et plus de 1000 m.

  Au Sud du Djado s'étend le Kawar, une région formée de désert de sable, de plateaux de pierres mais aussi de massifs arides et d'oasis ;
- Les bas plateaux : ils sont entaillés au Nord par le réseau de l'Azawak et pour le reste par la vallée du fleuve Niger et des anciens affluents (Dallol et Goulbi), souvent larges et profonds surtout dans l'Ader Doutchi. Le fond de ces vallées est parfois tapissé de dunes ;
- Les plaines : elles occupent une vaste étendue du territoire national dont les plus importantes sont situées au pied des versants Nord-est et Est du massif de l'Aïr où s'étend le vaste désert du Ténéré (environ de 350 000 km²).

La grande majorité de la population (87%) vit des activités agro-sylvo-pastorales et une part dominante de l'économie du pays repose sur ces activités. Les ressources naturelles constituent l'essentiel des sources de subsistance de la population. Celles-ci,

de ce fait, sont sujettes à une forte exploitation par les populations. Les terres cultivables augmentent de jour en jour pendant que les espaces pastoraux diminuent et les ressources ligneuses sont surexploitées. On assiste alors à une dégradation progressive voire irréversible de certaines ressources (terres, forêts….).

L'une des conséquences de cette dégradation est la perte de la biodiversité.

3.2. Conservation de la faune au Niger

3.2.1. Cadre juridique

Sur le plan national, les textes régissant la gestion de la faune sauvage sont la loi N°98-07 du 29 Avril 1998 fixant le régime de la chasse et de la protection de la faune et le décret N°98-295/PRN/MH/E du 29 octobre 1998 déterminant les modalités d'application de cette loi.

A ces textes nationaux s'ajoutent des accords et des conventions de portée régionale ou internationale que le Niger a ratifiés.

Sur le plan régional on note :

- L'accord du 12 juin 1984 relatif à la lutte anti braconnage entre le Niger, le Burkina et le Bénin ;
- La déclaration de la Tapoa du 11 Mai 2000 sur la conservation du Complexe Régional du parc W ;
- L'accord de gestion concertée de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du W signé par les trois (3) pays en Février 2008.

Sur le plan international on compte plusieurs conventions dont la :

- Convention de Bohn sur la conservation des espèces migratrices de juin 1979 ;
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ou convention de Washington de mars 1973 ;
- Convention d'Alger sur la conservation de la nature et des ressources naturelles du 15 septembre 1968 ;
- Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO en Novembre 1972 ;
- Convention RAMSAR sur les zones humides d'importance internationale du 2 février 1971 ;
- Convention de Londres relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel en 1933 ;
- La convention sur la diversité biologique à Rio de Janeiro du 5 juin 1992 ;
- La convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Rio du 5 juin 1992.

3.2.2. Cadre institutionnel

Au Niger, la gestion de la faune et de son habitat relève du Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (MESU/DD). Ainsi, les aires protégées sont gérées par la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF) à travers la Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées qui est l'organe de gestion au niveau central. Néanmoins, les directions régionales, départementales et les services communaux de l'environnement participent à cette gestion dans l'entité administrative de leur ressort. On note aussi l'existence de services techniques relevant du MESU/DD comme le Centre National de Surveillance Ecologique (CNSE) et le Bureau d'Evaluations Environnementales et Etudes d'Impacts (BEEEI).

La gestion de la faune et de son habitat occupe une place importante dans les politiques de développement du pays. Le Plan de Développement économique et Social

(PDES) et l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » sont aujourd'hui les documents d'orientation de la politique de développement au Niger. Le PDES dans son troisième axe stratégique (Création des conditions de durabilité d'un développement équitable et durable) encourage la conservation de la biodiversité dans les milieux naturels en vue de leur valorisation au profit des populations. L'I3N, dans son 1er axe stratégique, demande l'accroissement et la diversification des productions agro-sylvo-pastorales notamment par la gestion durable des terres et de la biodiversité. Les zones d'habitation de la faune sauvage doivent être protégées et mises en valeur pour soutenir le développement du pays.

Dans cette perspective de gestion des écosystèmes naturels, le Gouvernement de la République du Niger a obtenu l'appui des partenaires pour mettre en œuvre des projets de gestion de la faune et de son habitat. Il s'agit du Projet Niger Fauna Corridor financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM –PNUD). Il couvre la Réserve Totale de Faune de Gadabedji et la Réserve Naturelle Nationale du Termit Tin-Touma. Ce projet a comme objectif principal d'étendre le système d'aires protégées gérées par le Niger dans le biome saharien en appliquant des approches efficaces de gestion des aires protégées et en créant des couloirs de migration de la faune. Un autre projet de gestion de la faune et de son habitat est le Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) financé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Il est une suite logique du Programme ECOPAS, et couvre le complexe WAP (W-Arly- Pendjari), avec comme objectif général de contribuer à la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques pour un développement durable en Afrique de l'Ouest (PNUD, 2011). On note également le projet de conservation de la faune sahélo-saharienne dénommé Antilopes Sahélo-Sahariennes (ASS) financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial et le Sahara Conservation Fund (SCF) qui intervient dans la Réserve Naturelle Nationale du Termit Tin-Touma.

3.2.3. Les aires de conservation de faune

Le réseau d'aires protégées du Niger couvre aujourd'hui une superficie de plus de 18 millions d'hectare (plus de 14 % du territoire). Il est composé de parcs et de réserves se localisant dans toutes les zones agro-écologiques du pays.

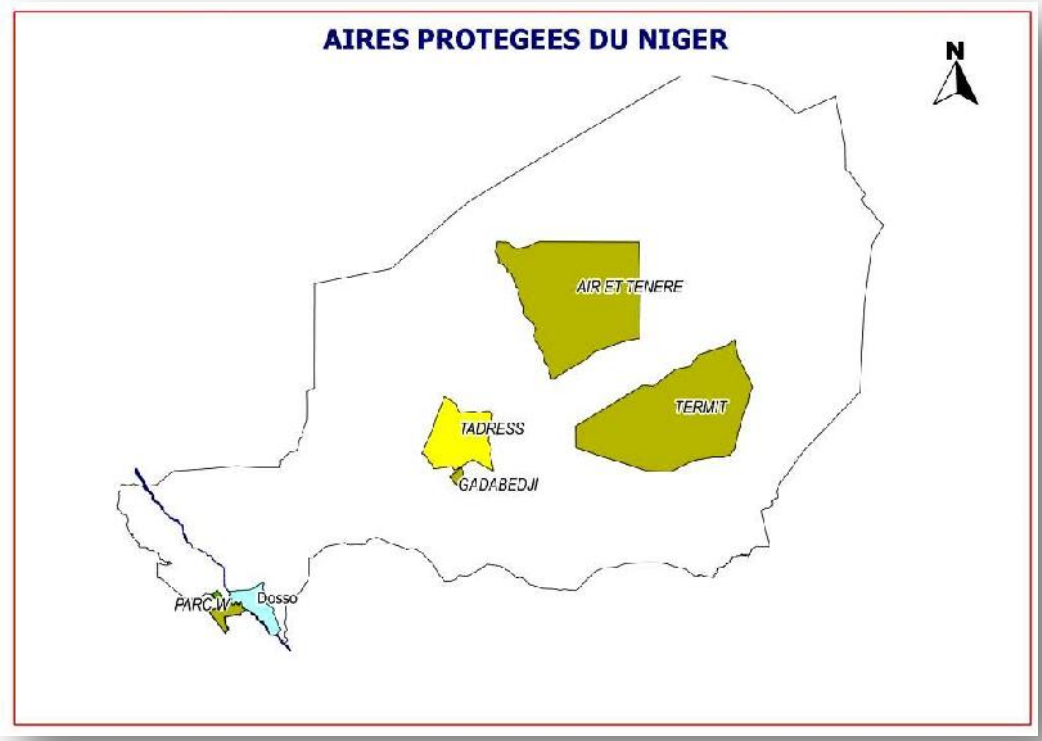

a) Le Parc Régional du W du Niger

Classé en Août 1954, le Parc W se situe dans la partie sud-ouest du pays en zone sahélo-soudanienne et couvre une superficie de 220 000 Ha. Le Parc W est une aire protégée transfrontalière qui comprend une partie béninoise (520 000 ha), une partie burkinabée (230 000 ha) et une partie nigérienne (220 000 ha). Il s'inscrit par ailleurs dans un complexe plus vaste dénommé WAP qui inclut les Parcs de l'Arly du Burkina Faso et de la Pendjari du Benin (W, Arly, Pendjari), (UICN, 2010). Ce complexe est considéré comme le plus grand et représente le plus important continuum d'écosystèmes terrestres, semi-aquatiques et aquatiques de la ceinture de savanes de l'Afrique de l'Ouest (PNUD, 2008).

La végétation rencontrée est de type soudanien avec un gradient du Nord au Sud allant des savanes herbeuses, aux savanes arbustives et boisées. Au Sud, on rencontre des formations végétales fermées constituées de forêts claires et de forêts galeries.

Il renferme presque toutes les espèces de grands mammifères de la savane soudanienne de l'Afrique de l'Ouest. On en dénombre près de 52 espèces avec des animaux comme l'éléphant, le buffle, le lion, le guépard, l'hippotrague, le cob…. Outre les mammifères, le Parc W abrite environ 360 espèces d'oiseaux, 150 espèces de reptiles et d'amphibiens et une centaine d'espèces de poissons (UICN, 2010).

Le Parc W est par ailleurs classé site Ramsar (1987) et est inscrit comme site du Patrimoine Mondial et Réserve de Biosphère de l'UNESCO (1996).

Principales menaces : Braconnage, transhumance, démographie galopante, changement climatique.

b) La Réserve Naturelle Nationale de l'Aïr et du Ténéré

Elle couvre une superficie de 7 736 0000 ha et se trouve dans la partie Nord du pays en zone désertique. Elle a été définie par décret n° 88-019/PCMS/MAG/E du 22

Janvier 1988 et s'étend entre les montagnes de l'Aïr et le désert du Ténéré. Elle englobe la Réserve Intégrale dite « sanctuaire des addax » couvrant 12 % de l'aire globale.

La végétation est de type steppique avec des ligneux comme *Acacia erhenbergiana*, *Acacia raddiana*, *Balanites aegyptiaca*, *Salvadoa persica* et des herbacées comme *Panicum turgidum*, *Stipagrotis vulnerans*. La faune présente est celle des milieux arides comme les gazelles (*Gazella dorcas*, *Nanger dama*), le mouflon à manchettes (*Ammotragus lervia*) l'addax (*Addax nasomaculatus*) (UICN, 2010).

La Réserve Naturelle Nationale de l'Aïr et du Ténéré a été nommée site du Patrimoine Mondial en 1991 mais classée site en péril en 1992, elle est également Réserve de Biosphère depuis 1997.

Principales menaces : Braconnage, conflits armés, exploitations minières, trafics de tout genre.

c) La Réserve Totale de faune de Tamou

Elle est créée par décret N° 62-188/MER du 8 Août 1962 et couvre aujourd'hui une superficie de 77 740 ha. La superficie initiale était le double de celle-ci à la création, la moitié étant déclassée en 1976 en faveur des populations déplacées suite à la grande sécheresse de 1974. La Réserve Totale de Faune de Tamou est adjacente au Parc W au nord-ouest et sert de zone tampon à ce dernier. Elle renferme presque le même biotope que le Parc W et est utilisée comme aire de refuge par certaines espèces à certains périodes de l'année, toutes les espèces animales qu'abritent le parc peuvent être observées dans la Reserve Totale de Faune de Tamou (Ecopas, 2005).

Principales menaces : Braconnage, transhumance, avancée du front agricole, démographie galopante, changement climatique.

d) La Réserve Naturelle Nationale du Termit Tin-Touma

La RNNTT est créée par Décret du 06 Mars 2012 et couvre une superficie de 9 700 000 ha. Elle se localise dans la partie orientale du pays comprise entre les régions de Diffa, Zinder et Agadez. La RNNTT est considérée comme un patrimoine nigérien authentique, exceptionnel, voire unique à l'échelle mondiale à cause de la diversité exceptionnelle qu'elle renferme (Bello, 2013). Elle abrite une variété d'espèces faunique sahélo-sahariennes remarquable compte tenu des conditions climatiques sévères qui y règnent. Une vingtaine d'espèces de mammifères ont été identifiées dont certaines espèces comme la gazelle dama (*Nanger dama*), l'addax (*Addax nasomaculatus*) et le guépard (*Acinonyx jubatus hecki*) sont en danger critique et peuvent disparaitre si l'on y prend garde (Bello, 2013).

Principales menaces : Braconnage, exploitation pétrolière, trafics de tout genre.

e) La Réserve Partielle de Faune de Dosso

Elle couvre une superficie de 306 500 ha et est créée par Décret N° 62-189/MER du 8 Août 1962. Elle est située au nord-est du Parc du W et lui sert de zone tampon. La situation des ressources est inconnue à cause de l'absence d'études dans la zone (UICN, 2010). Cette réserve a attiré l'attention avec la réapparition d'un léopard (*Panthera pardus*) qui s'est attaqué à un paysan et qui malheureusement a été tué par ce dernier alors qu'il est considéré comme disparu au Niger. Le dernier spécimen de cette espèce avait été observé le 20 Décembre 1969 près de la Mékrou (Maidaji *et al.*, 1998).

Principales menaces : Braconnage, transhumance, avancée du front agricole, démographie galopante, changement climatique.

f) La Réserve Totale de Faune de Gadabedji

La RTFG est située au Nord de la région de Maradi dans la zone des savanes sahéliennes du centre du Niger. Elle a été créée en 1955 avec une superficie de 76 000 ha. La RTFG forme une unité écologique avec la zone de Tadress située à quelques kilomètres. Ces deux (2) zones font partie d'un couloir à haut potentiel pour la conservation de la biodiversité au Niger, qui va du Parc W au sud-ouest du Niger à la Réserve Naturelle Nationale de l'Aïr et du Ténéré (RNNAT) au nord-est (Projet Niger Fauna Corridor). Malgré les pressions que subit la RTFG, on y rencontre des grands mammifères tels les gazelles dorcas (*Gazella dorcas*), les gazelles à front roux (*Gazella rufifrons*), les patas (*Erhytrocebus patas patas*), le renard pâle (*Vulpes pallida*), (Wacher, 2010).

Principales menaces : Braconnage, transhumance, avancée du front agricole, démographie galopante, sècheresses.

<u>Chapitre 4.</u> Importance du Niger pour la Conservation du Guépard et du Lycaon

Sous l'effet de multiples facteurs, l'aire de distribution du guépard et du lycaon a considérablement diminué au cours des dernières décennies. Le complexe transfrontalier protégé W – Arly – Pendjari - Oti Mandouri Kéran, encore appelé WAPO, qui s'étend sur les quatre pays de l'Afrique Occidentale que sont le Bénin, le Burkina Faso, le Niger et le Togo, est l'une des principales et rares aires protégées de la région qui abrite encore des populations de ces deux espèces. Ce complexe transfrontalier est d'une importance capitale pour la survie de ces espèces emblématiques en Afrique Occidentale, Centrale et Septentrionale. Par ailleurs, la conservation de ces espèces clés et indicatrices de l'intégrité des habitats et des populations de proies entraîne celle de tout le complexe WAPO et des paysages environnants.

4.1. Aire de distribution du guépard en République du Niger

Dans la législation nigérienne, le guépard fait partie des espèces appartenant à la Liste I, c'est-à-dire les espèces animales intégralement protégées. A ce titre, il bénéficie d'une protection totale donc ne peut être chassé. Son aire de répartition s'étire du sud-ouest (Parc du W) au nord-est (RNNAT) du pays.

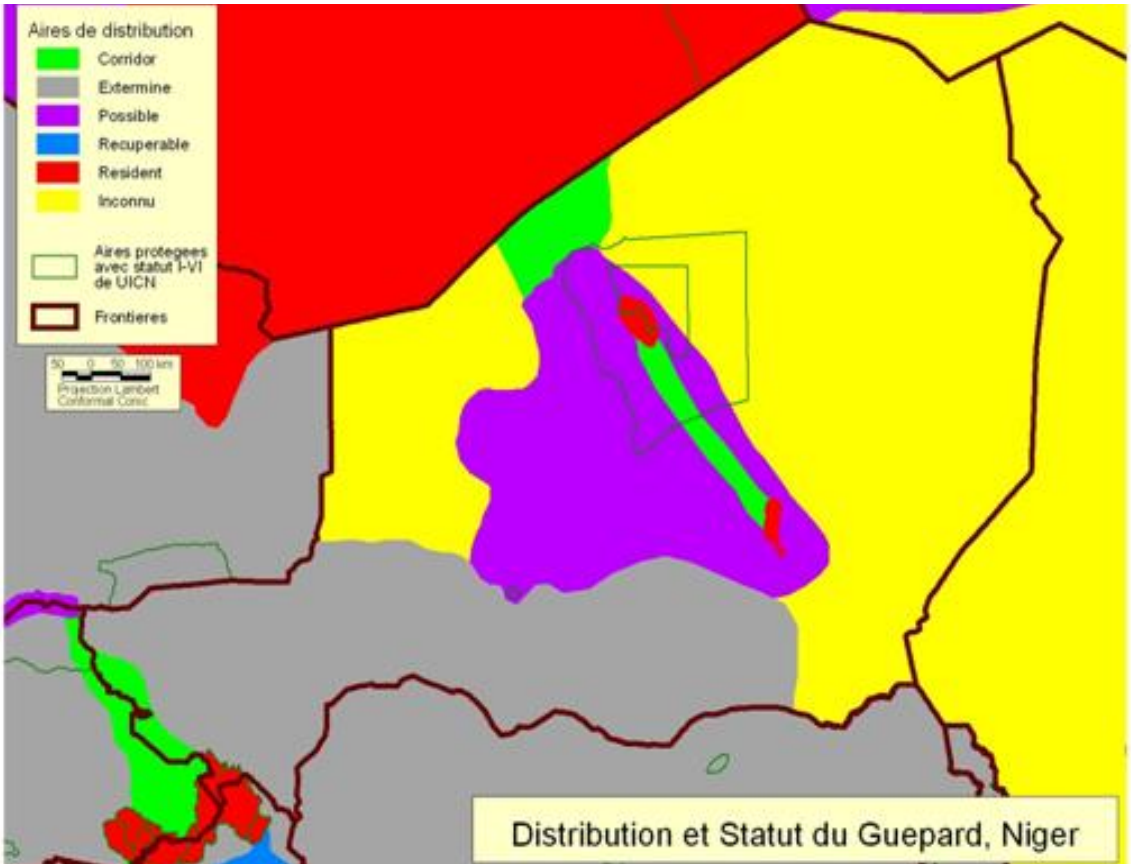

Figure 6. *Distribution des guépards au Niger.*

4.1.1. Le Parc W et ses environs

Plusieurs observations de guépard ont été notées au Parc W et dans la zone tampon, la Réserve Totale de Faune de Tamou, mais l'effectif de la population n'est pas connu. Di Silvestre (2003) notait la présence d'un minimum de cinq (5) groupes identifiés dans le Parc W et la Réserve de Faune de Tamou et estimait la population à 16 guépards adultes dans le Parc W et ses environs. Le système de suivi des grands carnivores mis en place (récolte des observations faites par le personnel et les visiteurs) au temps du projet Ecopas a permis d'avoir une idée sur leur distribution dans le parc.

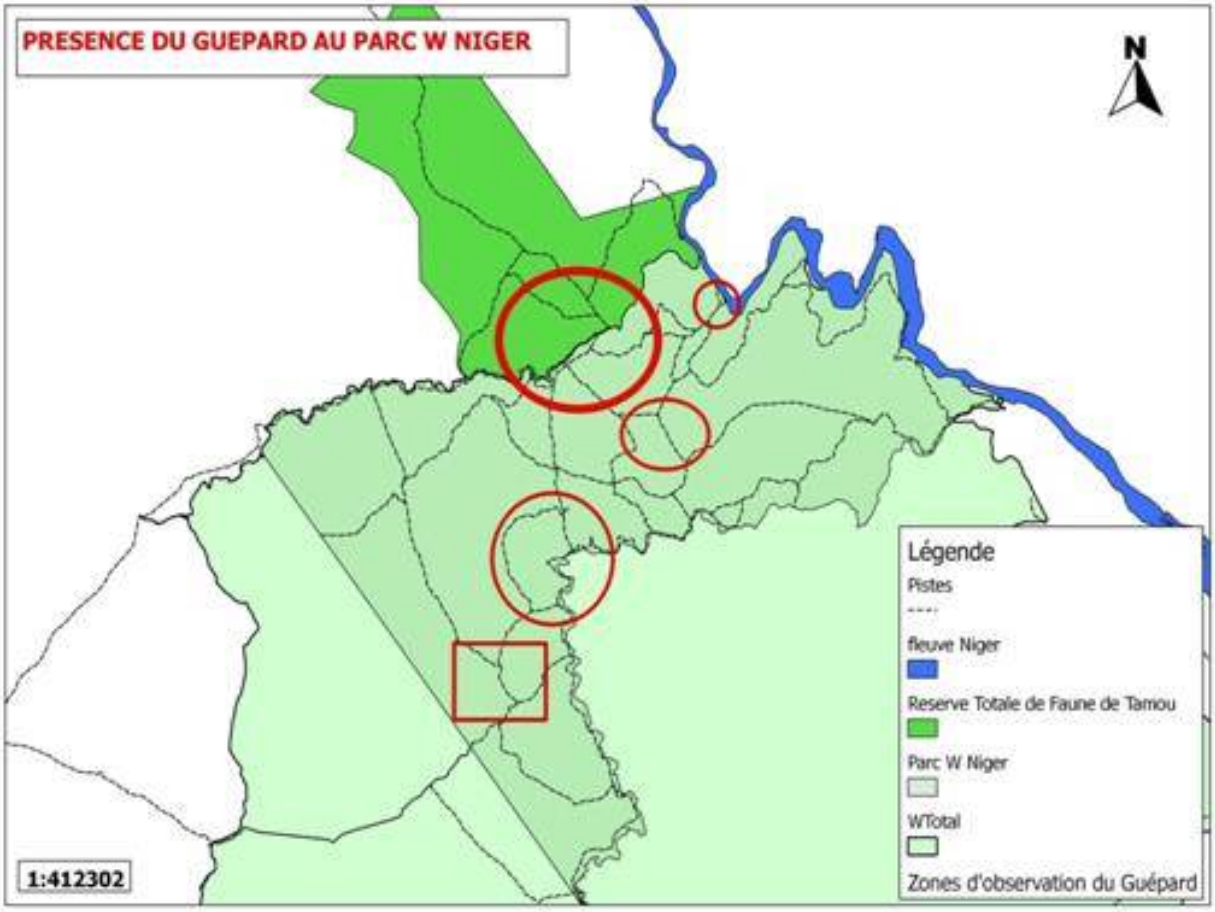

Figure 7. *Secteurs d'observation du guépard dans le Parc W.*

4.1.2. La Réserve Naturelle Nationale du Termit Tin-Touma

La présence du guépard était incertaine dans cette partie du Niger jusqu'en 2011 où l'équipe du suivi écologique de la réserve est arrivée à filmer un spécimen (photo avec une camera piège).

Guépard pris par une camera-piège dans la RNNTT

Depuis l'observation de ce spécimen, l'équipe de suivi écologique de la RNNTT a mis en place un dispositif de suivi de l'espèce afin d'avoir plus d'informations sur son état dans la réserve. La figure 8 présente les informations recueillies sur la distribution du guépard dans la RNNTT.

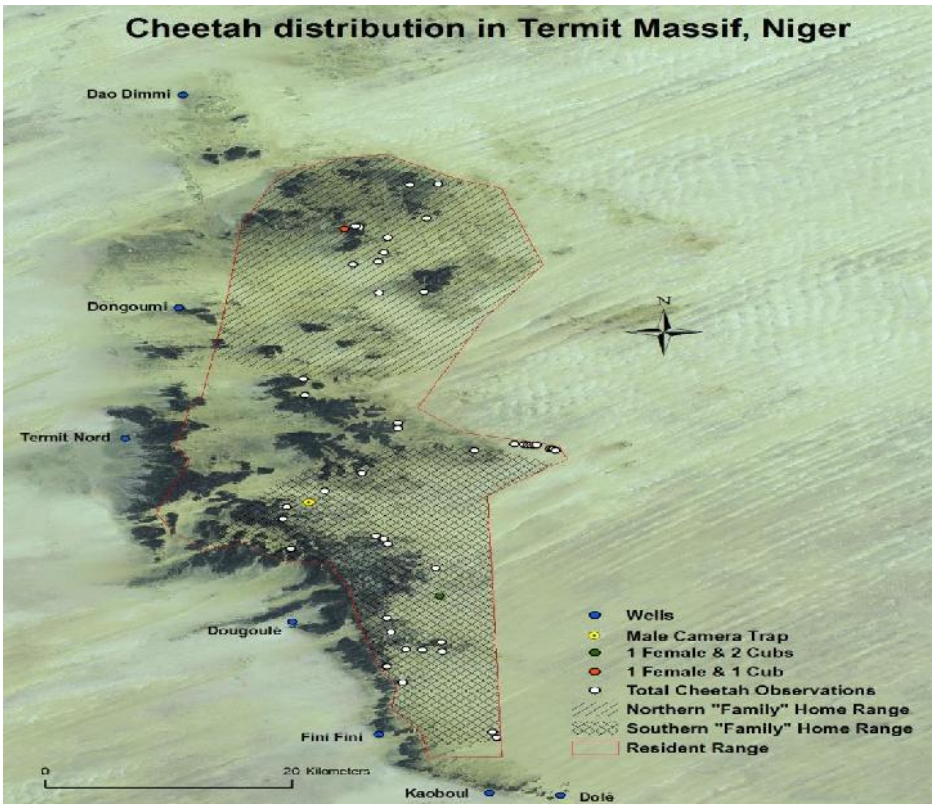

Figure 8 : *Distribution du guépard dans la RNNTT (ASS, 2011).*

4.1.3. La Réserve Naturelle Nationale de L'Aïr et du Ténéré

Il manque des données précises sur la situation actuelle du guépard dans la réserve. La population de ce carnivore était estimée entre 10 et 15 individus par Maggin (1990) et Mouddour (1996) mentionne l'observation de 3 individus.par les populations. Cependant plusieurs cas d'observation de l'animal par les populations ont été rapportés mais pas vérifier. Hamissou *et al.* (2013) fait mention de son observation en 2011 dans la vallée de Awey par un habitant et Rabeil (2014) parle de rumeurs de sa présence dans la vallée de Ioulene.

4.1.4. Autres sites potentiels de présence du Guépard

La présence du guépard dans les aires protégées du Termit Tin-Touma et de l'Aïr Ténéré laisse présager que l'espèce peut être présente dans toute la partie Centre Est et Centre Nord du pays. Les aires protégées et les concessions de chasse ont presque les mêmes caractéristiques ; l'existence de corridors entre elles permet la migration des espèces à la recherche de meilleures conditions de survie. La Réserve Totale de Faune de Gadabedji et les concessions de chasse qui lui sont contigües ainsi que la zone du Tadress sont des sites potentiels qui peuvent abriter le guépard.

4.2. Aire de distribution du lycaon en République du Niger

Le lycaon tout comme le guépard est inscrit sur la Liste I au Niger, c'est-à-dire celle des espèces qui bénéficient d'une protection totale. Peu d'informations sont disponibles sur le lycaon. Autrefois, cette espèce était très commune au Parc W (Maidaji *et al.,* 1998) mais s'est fait très rare d'où des interrogations sur sa présence dans l'aire protégée. Di Silvestre (2003) rapporte l'observation d'un individu dans le parc par un riverain. Aussi, un groupe de cinq (5) individus fut observés lors des opérations de dénombrement dans le parc en 2008. La présence de l'espèce dans les autres aires protégées n'a pas été notée soulignant la nécessité de mener des investigations pour vérifier sa présence. *Dans la RNNAT, les populations rapportaient l'observation d'espèces de carnivores qu'elles ont appelé « chien jaunes » se rapportant à la couleur de leur robe.* Actuellement, sa distribution s'arrête au parc W comme l'indique la figure 9.

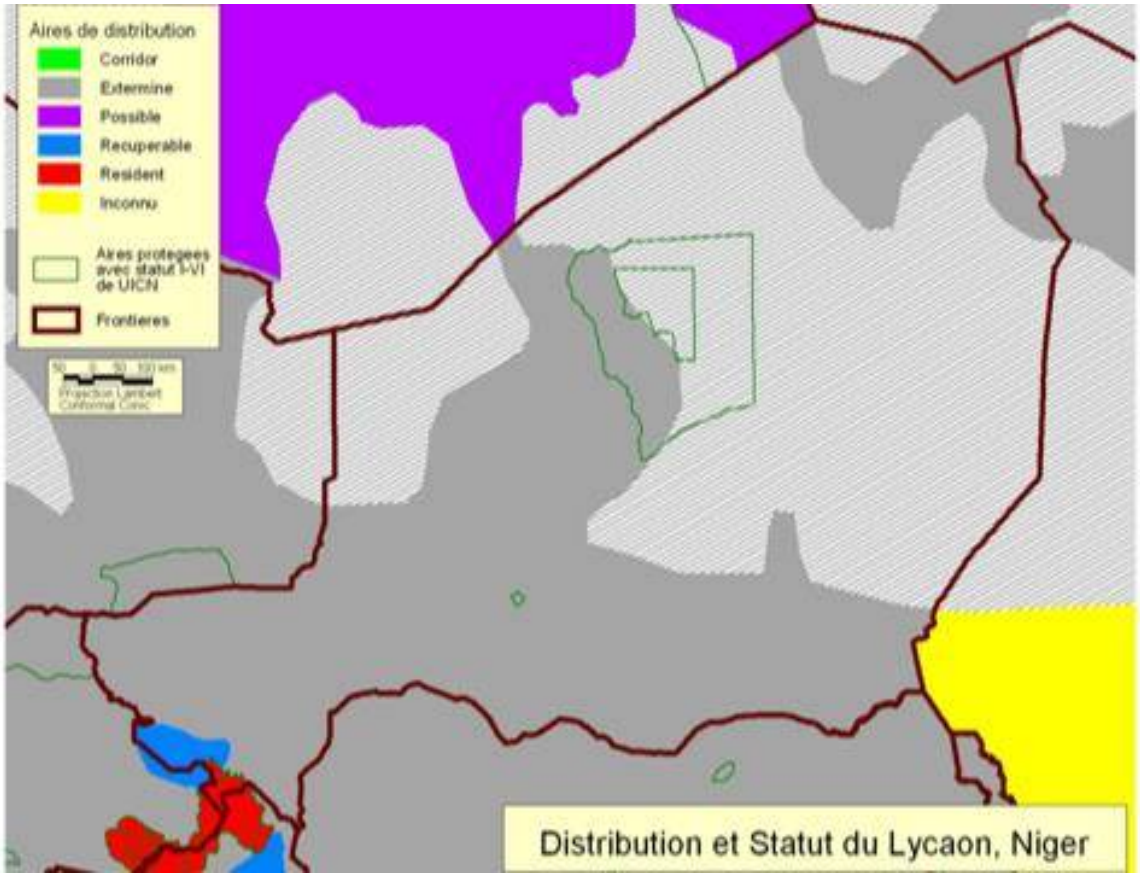

Figure 9 : *Distribution du lycaon au Niger.*

Chapitre 5 : Stratégie de conservation du guépard et du lycaon au Niger

Le Plan d'Action National pour la conservation du guépard et du lycaon au Niger adopte la même structure que la Stratégie Régionale et inclut 5 composants :

(1) une vision à long terme pour la conservation de ces deux espèces;
(2) un but à moyen terme pour le Plan d'Action;
(3) un nombre d'objectifs qui permettent de combattre les menaces pesant sur la survie de ces deux espèces;
(4) plusieurs résultats attendus pour chaque objectif;
(5) une liste d'activités permettant d'atteindre chacun des résultats définis.

5.1. Vision et But

Une **vision** est la formulation d'un but à long terme qui trace une ligne à suivre pour le Plan d'action pour le 25-50 prochaines années. Cette vision doit être optimiste mais réaliste sur le futur de ces deux espèces de carnivores au Niger et rester une source d'inspiration.

Vision

Un Niger avec des populations de guépard et de lycaon restaurées, gérées de manière durable et concertée pour le bien être des populations.

Le **but** doit refléter ce que le groupe veut accomplir dans un délai plus court que celui défini pour la vision (*i.e.* 10-20 ans). Le but doit être réaliste, réalisable et mesurable.

But

Des populations de guépard et de lycaon mieux connues, viables et valorisées au Niger.

5.2. Objectifs, résultats et activités

La formulation des objectifs a été confiée à des groupes de travail; chaque groupe a travaillé sur deux des objectifs définis dans la Stratégie Régionale, indiqués ci-dessous, ainsi que sur les résultats et activités correspondants.

Objectifs de la Stratégie Régionale

1. Faire l'état des ressources, compétences et outils nécessaires pour la conservation des guépards et des lycaons

2. Approfondir les connaissances sur le guépard et le lycaon en se basant sur la collecte coordonnée de données fiables

3. Sensibiliser toutes les parties prenantes aux valeurs socio-économiques, écologiques et intrinsèques des écosystèmes et de la faune sauvage en général, et en particulier des guépards et des lycaons.

4. Promouvoir la mise en œuvre des politiques et des législations favorables aux écosystèmes, adaptées, là où c'est nécessaire, afin d'optimiser le rétablissement des populations de guépards et de lycaons.

5. Promouvoir la coexistence entre le guépard, le lycaon, les populations humaines et leurs animaux domestiques en réduisant les conflits.

6. Réduire la pression des prélèvements illégaux et des mortalités accidentelles des guépards et des lycaons ainsi que la surexploitation de leurs proies.

7. Maintenir, améliorer et rétablir la viabilité des populations de guépards et de lycaons par la gestion de l'habitat et d'autres mesures appropriées.

8. Mettre en place les compétences et les moyens adéquats au niveau régional pour la mise en œuvre de la stratégie de conservation du guépard et du lycaon en Afrique occidentale, centrale et septentrionale.

Le Plan d'Action National pour la conservation du guépard et du lycaon au Niger est présenté ci-après. Le cadre logique est présenté en Annexe 2.

Objectif 1 Développer des compétences et des moyens adéquats pour la conservation du guépard et du lycaon.

Résultat 1.1 Les compétences et les moyens adéquats pour la conservation du guépard et du lycaon sont développés

Activité 1.1.1 Identifier les besoins en renforcement de capacités spécifiques aux deux espèces.
Responsables: Point focal, Consultants, DGEF/DFC/AP
Echelle de temps: Années 1 & 2

Activité 1.1.2 Rechercher les compétences pour assurer le renforcement des capacités du personnel en charge de la gestion du guépard et du lycaon
Responsables: point focal; consultants, DGEF/DFC/AP
Echelle de temps: Années 1 & 2

Activité 1.1.3 Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation du renforcement des capacités du personnel en charge de la gestion des deux espèces
Responsables: Point focal, DGEF/DEP, consultants
Echelle de temps: Année 5

Objectif 2 Améliorer les connaissances sur le guépard et le lycaon, basées sur la collecte coordonnée de données fiables.

Résultat 2.1 Les données sur le statut, l'écologie du guépard et du lycaon dans les aires de répartition (voir carte de distribution) sont disponibles, analysées et diffusées à travers diverses méthodes d'ici 5 ans.

Activité 2.1.1 Faire l'état des lieux sur les populations de guépard et de lycaon.
Responsables: Point focal, DGEF/DFC/AP, DRESU/DU, DDESU/DD, GAP

Echelle de temps: Années 2 & 3

Activité 2.1.2 Faire des études sur l'habitat du guépard et du lycaon et les interactions avec le milieu.
Responsables: Point focal, DGEF/DFC/AP
Echelle de temps: Année 3

Activité 2.1.3 Créer et assurer la maintenance d'une base de données centralisée et accessible.
Responsables: Point focal, DGEF/ DFC/AP, GAP
Echelle de temps: Années 2, 3, 4 & 5

Activité 2.1.4 Éditer un bulletin technique semestriel sur le guépard et le lycaon.
Responsables: Point focal, DGEF/ DFC/AP et GAP
Echelle de temps: Années 2, 3, 4 & 5

Activité 2.1.5 Créer un site d'informations sur le guépard et le lycaon du Niger.
Responsable: Point focal
Echelle de temps: Années 2, 3, 4 & 5

Activité 2.1.6 Réaliser des études d'impacts des activités de gestion de l'habitat (points d'eau, feux d'aménagement, salines….) sur les deux espèces
Responsables: Point focal, DGEF/ DFC/AP, BEEEI
Echelle de temps: Années 3, 4 & 5

Activité 2.1.7 Mise en place d'un dispositif de suivi écologique des zones de répartition des deux espèces.
Responsables: Point focal, CNSEE, DGEF/DFC/AP
Echelle de temps: Années 3, 4 & 5

Objectif 3 Sensibiliser toutes les parties prenantes aux valeurs socio-économiques, écologiques, et intrinsèques des écosystèmes et de la faune sauvage en général, du guépard et du lycaon en particulier.

Résultat 3.1 Toutes les autorités (décideurs politiques, les institutions en charge de la conservation et de la vie sauvage, les ministères impliqués dans l'aménagement du territoire, les administrations, autorités coutumières), sont identifiées et conscientes du statut et des besoins de conservation du guépard et du lycaon, ainsi que de leur importance et de la valeur qu'ils représentent.

Activité 3.1.1 Identifier les autorités concernées et identifier les meilleures méthodes (i.e. atelier national) pour leur transmettre le message central concernant la conservation du guépard et du lycaon.
Responsables: Point focal, DFC/AP/MESSU/DD
Echelle de temps: Année 1 (3 mois)

Activité 3.1.2 Préparer et mettre en œuvre les meilleures méthodes de diffusion à ces autorités du message central concernant la conservation du guépard et du lycaon.
Responsables: Point focal, DFC/AP
Echelle de temps: Années 1 & 2 (12 mois)

Résultat 3.2 Toutes les parties prenantes impliquées dans l'ensemble du pays et en particulier dans les zones où le guépard et le lycaon sont potentiellement présents, sont conscientes du statut de conservation défavorable de ces espèces, et ont une

perception significativement plus positive de la valeur de ces espèces, et de l'importance de les protéger et de préserver leurs habitats.

Activité 3.2.1 Identifier toutes les parties prenantes dans les zones où le guépard et le lycaon sont potentiellement présents.
Responsables: Point focal, DFC/AP
Echelle de temps: Année 1 (3 mois)

Activité 3.2.2 Développer la littérature nécessaire, les médias et toutes autres méthodes appropriées à une campagne de sensibilisation, et mettre en œuvre cette campagne dans tout le pays et en particulier dans les zones où le guépard et le lycaon sont potentiellement présents.
Responsable: Point focal
Echelle de temps: Années 2 à 5 (à partir de année 2, 12 mois)

Activité 3.2.3 Evaluer le changement de perception des différentes parties prenantes quant à la valeur de ces espèces et de l'importance de protéger et de préserver leurs habitats.
Responsables: Point focal, spécialistes, Ministères techniques
Echelle de temps: Années 1 et 5, une évaluation tous les 2 ans

Objectif 4	Promouvoir la mise en œuvre des politiques et des législations favorables aux écosystèmes, et les adapter, là où c'est nécessaire, afin d'optimiser la restauration des populations de guépards et de lycaons

Résultat 4.1 D'ici cinq ans, toutes les politiques et les législations relatives à la protection et à la restauration des populations de guépard et de lycaon sont identifiées et mises en œuvre.

Activité 4.1.1 Identifier toutes les politiques et les législations relatives à la protection et à la restauration des populations de guépard et de lycaon.
Responsables: Point focal, DFC/AP
Echelle de temps: Année 1 (1 mois)

Activité 4.1.2 Faire du lobbying et contribuer à la mise en œuvre des politiques et des législations identifiées.
Responsables: Point focal, Ministère en charge de la faune et autres partenaires
Echelle de temps: Années 2 à 4 (2 ans)

Activité 4.1.3 Mesurer les changements survenus suite à la mise en œuvre des politiques et des législations identifiées.
Responsables: Point focal, Ministères techniques et partenaires techniques
Echelle de temps: Années 2 à 5 (tous les deux ans)

Résultat 4.2 D'ici dix ans, toutes les politiques et les législations appropriées sont adaptées aux besoins de conservation du guépard et du lycaon, et harmonisées à travers la région (i.e. accords transfrontaliers, CMS).

Activité 4.2.1 Identifier les adaptations nécessaires à apporter aux politiques et aux législations pour mieux tenir compte des besoins en matière de conservation du guépard et du lycaon.
Responsables: Point focal, DFC/AP
Echelle de temps: Année 2 (6 mois)

Activité 4.2.2 Faire du lobbying pour adapter les politiques et les législations identifiées auprès des autorités concernées.
Responsables: Point focal, Ministères techniques concernés
Echelle de temps: Années 2 à 4 (2 ans)

Activité 4.2.3: Monitorer le nombre d'adaptations faites aux politiques et aux législations, et évaluer leur mise en œuvre.
Responsables: Point focal, Ministères techniques autres partenaires
Echelle de temps: Années 7 à 10 (3 ans)

Objectif 5	Promouvoir la coexistence entre le guépard, le lycaon, les populations humaines et les animaux domestiques par la réduction des conflits.

Résultat 5.1 Le niveau de conflits homme-carnivore (guépard-lycaon), y compris la persécution directe, l'empoisonnement et les maladies, est évalué dans le pays, avec une attention particulière sur l'aire de répartition actuelle, au cours des 2 prochaines années.

Activité 5.1.1 Conduire des enquêtes pour évaluer les pertes perçues ou réelles du bétail dues aux prédateurs, les abattages illégaux, les cas d'empoisonnement et l'occurrence des maladies liées aux canidés à l'intérieur et en périphérie de l'aire de répartition.
Responsables: Point focal, DFC/AP (DAP, DFA, les responsables des suivis écologiques des Aires Protégées), la Direction des Statistiques/MESU/DD, Ministère en charge des ressources animales
Echelle de temps: Années 1 & 2 (2ans)

Activité 5.1.2 Elaborer une carte des zones de conflits réels et potentiels nécessitant des mesures de réduction des conflits
Responsables: Point focal, DFC/ A P (DAP, DFA, les responsables des suivis écologiques des Aires Protégées), la Direction des Aménagements Forestiers, du Reboisement et de la Restauration des Terres (Division de la Cartographie)
Echelle de temps: Années 1 & 2 (2 ans)

Résultat 5.2 Le nombre de cas de conflits homme-carnivores (guépard, lycaon) dans l'aire de répartition actuelle au Niger est réduit significativement d'ici 5 ans.

Activité 5.2.1 Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation locale pour améliorer la protection du bétail et réduire l'antagonisme avec le guépard et le lycaon au niveau des zones à forte intensité de conflits.
Responsables: Point focal, Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées (Division Appui à la Gestion communautaire, les responsables des Sections Aménagement au niveau des Aires Protégées), Direction des Archives, de l'information et des Relations Publiques du MHE
Echelle de temps: Années 1 à 5

Activité 5.2.2 Développer dans les zones périphériques des Aires Protégées des mesures de réduction des conflits Homme/Carnivores (guépard, lycaon) par des meilleures pratiques d'élevage (3-5 ans).
Responsables: Point focal, DFC/AP (DAGC, Division Aires Protégées, les Gestionnaires des Aires Protégées)
Echelle de temps: Années 2 à 5

Activité 5.2.3. Identifier et promouvoir des méthodes pour réduire la transmission des maladies des animaux domestiques au lycaon, par ex. la vaccination des chiens domestiques contre la rage.

Responsables: Point focal, Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées, Ministère de l'élevage (les Services Vétérinaires)
Echelle de temps: Années 1 à 5

Résultat 5.3 Les bénéfices tirés par les communautés locales conduisent à une meilleure valorisation du guépard et du lycaon au niveau de son aire de distribution au Niger d'ici 5 ans.

Activité 5.3.1 Développer les activités d'écotourisme qui s'appuient sur le guépard et le lycaon comme espèce symbole pour augmenter la valeur écotouristique des Aires de Répartition de ces deux espèces (2-5 ans)
Responsables: Point focal, Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées (Division Appui à la Gestion communautaire, Division Aires Protégées, les Gestionnaires des Aires protégées, Responsables des Sections Administration et Maintenance), Ministère Chargé du Tourisme
Echelle de temps: Années 2 à 5

Activité 5.3.2 Développer des activités génératrices de revenus respectueuses de l'environnement au profit des communautés riveraines de l'aire de répartition du guépard et du lycaon
Responsables: Point focal, Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées (Division Appui à la Gestion communautaire, les Gestionnaires des Aires Protégées),
Echelle de temps: Années 2 à 5

Objectif 6	Réduire la pression des prélèvements illégaux et les mortalités accidentelles du guépard et du lycaon et la surexploitation de leurs proies.

Résultat 6.1 Les prélèvements illégaux, les mortalités accidentelles de guépard et de lycaon sont évalués et réduits significativement dans et autour de l'aire de distribution d'ici 5 ans.

Activité 6.1.1 Evaluer l'occurrence et l'amplitude de l'utilisation des parties de guépard et de lycaon et de la capture d'animaux vivants dans l'aire de distribution actuelle à travers des interviews avec les acteurs tels que les communautés locales, les tradipraticiens, les commerçants, le personnel des aires protégées, les services de douanes, et d'autres méthodes.
Responsable: Point focal, Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées (Division Aires Protégées, Gestionnaires des Aires Protégées), la Direction des Statistiques/MHE
Echelle de temps: Années 1 à 3

Activité 6.1.2 Mettre en œuvre de vastes campagnes publiques de sensibilisation, d'information et de communication et faire le lobbying auprès des autorités (Administratives et Coutumières) pour lutter contre les prélèvements illégaux et les abattages de guépard et lycaon dans leurs aires de répartition.
Responsable: Point focal, DFC/AP (DAGC), GAP, Direction des Archives, de l'information et des Relations Publiques du MESU/DU, Ministère du tourisme,
Echelle de temps: Années 2 à 5

Activité 6.1.3 Renforcer les activités de lutte anti-braconnage dans les diverses aires protégées pour empêcher les prélèvements illégaux du guépard et du lycaon (à long terme).
Responsable: Point focal, DFC/AP, GAP, DPNE
Echelle de temps: Années 1 à 5

Résultat 6.2 Les proies naturelles du guépard et du lycaon sont durablement gérées dans leurs aires de répartition mais aussi dans les aires probables d'ici 5 ans.

Activité 6.2.1 Appuyer la gestion des zones de répartition du guépard et du lycaon de sorte à mieux favoriser les activités de lutte anti-braconnage afin de réduire significativement les prélèvements des proies.
Responsables: Point focal, Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées (Division Aires Protégées, les Gestionnaires des Aires Protégées, Responsables des Sections Protection et surveillance des Aires Protégées), Direction de la Protection de la Nature et de l'équipement (DPNE)
Echelle de temps: Années 1 à 5

Activité 6.2.2 Accroitre la capacité des gestionnaires d'aires protégées à lutter contre le braconnage des espèces proies en favorisant une synergie d'intervention entre les projets et les bailleurs de fonds appuyant les aires de distribution actuelle du guépard et du lycaon.
Responsables: Point focal, Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées (Division Aires Protégées, les Gestionnaires des Aires Protégées, Responsables des Sections Protection et surveillance des Aires Protégées), Direction de la Protection de la Nature et de l'équipement (DPNE)
Echelle de temps: Années 1 à 5

Activité 6.2.3 Aider les Zones de répartition actuelle du guépard et du lycaon à établir et mettre en œuvre des quotas de chasse durables des proies dans les zones cynégétiques contiguës.
Responsables: Point focal, Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées (Division Aires Protégées, Division Chasse, les Gestionnaires des Aires Protégées)
Echelle de temps: Année 2 à 5

Activité 6.2.4 Rechercher des financements et préparer des plans en vue de favoriser la restauration des populations de guépard et de lycaon dans certaines aires probables y compris leur réintroduction dans des aires réhabilitables.
Responsables: Point focal, Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées, Point Focal, Division du développement des ressources fauniques
Echelle de temps: Années 1 à 5

Objectif 7	Maintenir, améliorer et restaurer la viabilité des populations de guépard et de lycaon à travers l'aménagement de l'habitat et d'autres mesures appropriées

Résultat 7.1 Les Habitats de résidence actuels des populations de guépard, de lycaon et de leurs proies sont restaurés et aménagées (10 ans).

Activité 7.1.1 Elaborer et adopter des plans d'aménagement et de gestion des aires protégées abritant les populations de guépard et de lycaon.
Responsables: Point focal, DGEF/DFC/AP, MESU/DD, Populations locales, parties prenante
Echelle de temps: Année 2

Activité 7.1.2 Mettre en œuvre les plans de gestion.
Responsables: Point focal,
Echelle de temps: 2

Activité 7.1.3 Evaluer et réviser les plans d'aménagement et de gestion.
Responsables: Point focal, DGEF/AP ; MESS/DU
Echelle de temps: Année 5

Résultat 7.2 Les populations de guépard et de lycaon dans les zones de résidence actuelle sont viables et augmentées de 20% (10 ans)

Activité 7.2.1 Suivre et évaluer la croissance des populations de guépard, de lycaon et de leur proie.
Responsables: Point focal, DFC/AP, GAP
Echelle de temps: (en continu)

Activité 7.2.2 Etudier la faisabilité de réintroduction de guépard et de lycaon dans les habitats viables (socio-économique, analyse génétique, biotope, …).
Responsables: Point focal, DGEF/DFC/AP
Echelle de temps: à partir d'année 3

Résultat 7.3 Les zones favorables (zones possibles, de recolonisation, et corridors, y compris les zones inconnues) à la survie des populations de guépard et de lycaon sont aménagées, restaurées et préservées (10 ans)

Activité 7.3.1 Cibler et prioriser les sites potentiels dans les zones inconnues et possibles.
Responsables: Point focal, DGEF/DFC/AP
Echelle de temps: (3 ans)

Activité 7.3.2 Confirmer les zones de possible présence, de recolonisation et de corridors de déplacement des populations de guépard et de lycaon dans le pays.
Responsables: Point focal, DGEF/DFC/AP
Echelle de temps: (3 ans)

Activité 7.3.3 Elaborer et adopter des plans d'aménagement et de gestion des zones de recolonisation et des corridors.
Responsables: Point focal, DGEF/DFC/AP, MESU/DD, GAP, Populations locales
Echelle de temps: (3 à 5 ans)

Activité 7.3.4 Mettre en œuvre les plans de gestion.
Responsables: Point focal, DGEF/DFC/AP, GAP
Echelle de temps : Année 3

Activité 7.3.5 Evaluer et réviser les plans d'aménagement et de gestion.
Responsables: Point focal, DGEF/DFC/AP, MESU/DD, GAP, Populations locales
Echelle de temps: Année 5

Activité 7.3.6 Mettre en place un réseau d'informateurs locaux sur le suivi de la gestion des corridors de déplacement des guépards et des lycaons.
Responsables: Point focal, DGEF/DFC/AP, GAP, Populations locales
Echelle de temps: Année 3

Activité 7.3.7 Elaborer un plan global de surveillance (zone de résidence et favorable)
Responsables: Point focal, DFC/AP, GAP
Echelle de temps: 1 an

Objectif 8	Assurer la mise en œuvre de la stratégie nationale de conservation du guépard et du lycaon au Niger.

Résultat 8.1 L'internalisation de la stratégie de conservation du guépard et du lycaon est effective dans les schémas et plans nationaux au Niger (2 ans).

Activité 8.1.1 Organiser des ateliers nationaux et régionaux d'internalisation par les structures de tutelles et les autres acteurs, par exemple 3 ateliers régionaux et 1 national.
Responsables: Point focal, DFC/AP
Echelle de temps: Année 2 après approbation de la stratégie nationale par le gouvernement (1 an).

Activité 8.1.2 Elaborer et adopter un mémorandum de mise en œuvre de la stratégie.
Responsables: Point focal, DFC/AP
Echelle de temps: Année 2 après approbation de la stratégie nationale par le gouvernement (1 an).

Activité 8.1.3 Créer une bonne synergie entre les différents partenaires pertinents dans la mise en œuvre de la stratégie de conservation du guépard et du lycaon.
Responsables: Point focal, DFC/AP, MESU/DD
Echelle de temps: 3 ans

Résultat 8.2 Un mécanisme de financement durable de la stratégie nationale est créé et fonctionnel (3 ans).

Activité 8.2.2 Renforcer les capacités en vue de mobiliser des fonds pour le financement de la stratégie.
Responsables: Point focal, DFC/AP
Echelle de temps: 1 an

Résultat 8.3 Un point focal de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la stratégie national est nommé.

Activité 8.3.1 Nommer un point focal national et mettre en place un réseau d'experts nationaux.
Responsables: Point focal, DFC/AP
Echelle de temps: Année 1.

Activité 8.3.2 Organiser des rencontres périodiques (annuelles) de suivi et évaluation de la stratégie nationale.
Responsables: Point focal, DFC/AP
Echelle de temps: Années 1 à 5.

Chapitre 6. Stratégie de mise en œuvre

La stratégie de mise en œuvre consacre des acteurs (et leurs rôles) ainsi qu'un mécanisme de financement et de mobilisation des ressources financières.

6.1. Acteurs et leurs rôles

La mise en œuvre du plan pour la conservation durable de deux espèces nécessite la participation active des acteurs à tous les niveaux.
Le tableau qui suit fait un récapitulatif des acteurs clés ainsi que de leurs rôles.

Niveau	Catégories d'acteurs	Rôles
International	ONG et Associations et Organismes Internationaux (WCS, ZSL WWF, UICN, UNESCO,….)	- Contribuer à l'encadrement, l'appui-conseil et le renforcement des capacités des acteurs;
		- Contribuer aux financements des actions de conservation et de développement ;
		- Apporter l'assistance technique et scientifique nécessaire à l'obtention des données utiles pour la gestion durable de deux espèces.
Régional	Programmes régionaux, UEMOA, CEDEAO….	- Définir les politiques régionales ;
		- Harmoniser les textes régissant la gestion des espèces spécifiques (rares et menacées) comme le guépard et le lycaon.
		- Suivre la mise en œuvre des politiques régionales
		- Mobiliser des ressources financières ; - contribuer au financement des activités de la stratégie pour la gestion de deux espèces.
National	Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, autres ministères techniques, projets, programmes, ONGs autres acteurs locaux	- Définir les politiques et stratégies en matière de gestion de guépard et de Lycaon ;
		- Mettre en oeuvre des politiques et stratégies en matière de gestion des sites de conservation ;
		- Procéder aux études en vue de la recherche/développement en matière de pêche
		- Fournir des données scientifiques liées

		aux ressources fauniques et socio-économiques
		- informer et sensibiliser les populations
		- Contribuer au renforcement des capacités des acteurs
		- Participer à la gestion concertée et à la prise de décisions en matière de gestion des ressources fauniques

6.2. Mécanismes de financement et mobilisation des ressources financières

La mise en œuvre du Plan d'Actions nécessite une mobilisation des ressources financières conséquentes, aussi bien au niveau de l'Etat, des Collectivités que des Partenaires Techniques et Financiers. Pour se faire, un mécanisme de financement durable devrait être mis en place. Ce mécanisme pourrait inclure :
- l'Etat, à travers l'inscription d'une ligne budgétaire de l'Accord, l'amélioration du financement national des Aires Protégées, le plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers et une participation à hauteur de 20% au budget global du Plan d'Actions ;
- les Partenaires Techniques et Financiers, les ONG, Projets/Programmes

6.3. Dispositif de suivi-évaluation

Dans le souci d'assurer un meilleur suivi de la mise en œuvre du plan, notamment la coordination des activités et la mobilisation des ressources financières en vue d'atteindre les objectifs assignés au plan, il est prévu :

- La Nomination d'un point focal national et la mise en place d'un réseau d'experts nationaux ;
- L'Organisation de rencontres périodiques (annuelles) de suivi et évaluation de la stratégie nationale.

Annexe 1. Bibliographie

Ali L.A., Bello I.N., I. Madougou, 2014:Inventaire faunique et floristique dans la Réserve Totale de faune de Gadabedji et les zones de chasse de Tagadoufat et Gadafawa. Rapport technique, 49p

Bashir, S., Daly, B., Durant, S.M., Forster, H., Grisham, J., Marker, L., Wilson, K., &Friedmann, Y. (2004) Global cheetah (*Acinonyxjubatus*) monitoring workshop report Tanzania Carnivore Programme, Arusha.

Bauer, H. & S. Van Der Merwe (2004) Inventory of free ranging lions (Pantheraleo) in Africa. *Oryx*, 38, 26-31.

Bauer, H., N. Vanherle, I. Di Silvestre & H.H. De Iongh (2008) Lion – prey relations in West and central Africa. *Mamm. Biol*. 73, 70-73.

Bauer, H., Nowell, K. & Packer, C. (2012) *Pantheraleo*. In: IUCN 2013. IUCN Red List of Threatened Species.Version 2013.1.<www.iucnredlist.org>. Downloaded on 10 October 2013.

Burney, D.A. (1980) The effects of human activities on cheetah (Acinonyxjubatus) in the Mara region of Kenya, University of Nairobi, Nairobi.

Packer, C., Brink, H., Kissui, B.M, Maliti, H., Kushnir, H, Caro, TM. 2011) Effects of Trophy Hunting on Lion and Leopard Populations in Tanzania. Biol.Cons.

Caro, T.M. & Collins, D.A. (1987a) Male cheetah social organisation and territoriality. Ethology, 74, 52-64.

Caro, T.M. & Durant, S.M. (1991) Use of quantitative analyses of pelage characteristics to reveal family resemblances in genetically monomorphic cheetahs. Journal of Heredity, 82, 8-14.

Caro, T.M. (1994) Cheetahs of the Serengeti plains University of Chicago Press, Chicago.

Chardonnet Ph. (ed.) 2002. Conservation of the African Lion: Contribution to a Status Survey. Fondation IGF, France & Conservation Force, USA.

Mouiex C. , 2005 : Test de faisabilité de l'étude des liens de parenté dans un groupe de lycaon de deux souches de matériel génétique : fèces et peau. Thèse de doctorat. Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes.

Creel, S. & Creel, N.M. (2002) The African wild dog: behavior, ecology and conservation Princeton University Press, Princeton.

Creel, S.R. & Creel, N.M. (1996) Limitation of African wild dogs by competition with larger carnivores. Conservation Biology, 10, 1-15.

Di Silvestre & Bauer (2013) Population Status of Carnivores in Pendjari Biosphere Reserve (Benin) in 2001-2002. Cat News, IUCN, Gland.

Divyabhanusinh (1995) The end of a trail – The cheetah in India Banyan Books, New Delhi.

Durant, S.M. (1998) Competition refuges and coexistence: an example from Serengeti carnivores. *Journal of Animal Ecology*, 67, 370-386.

Durant, S.M. (2000) Living with the enemy: avoidance of hyenas and lions by cheetahs in the Serengeti. Behavioral Ecology, 11, 624-632.

Durant, S.M., Bashir, S., Maddox, T., &Laurenson, M.K. (2007) Relating long-term studies to conservation practice: the case of the Serengeti cheetah project. Conservation Biology, 21, 602-611.

Durant, S.M., Kelly, M., & Caro, T.M. (2004) Factors affecting life and death in Serengeti cheetahs: environment, age and sociality. Behavioral Ecology, 15, 11-22.

Dutson, G. &Sillero-Zubiri, C. (2005) Forest-dwelling African wild dogs in the Bale Mountains, Ethiopia.Canid News, 8, 1-6.

Ecopas, 2005 **:** Plan d'Aménagement et Gestion de la Reserve de Biosphère Transfrontalière du W 2006-2010, Etat des lieux, 278p.

Fanshawe, J.H., Ginsberg, J.R., Sillero-Zubiri, C., &Woodroffe, R. (1997).The status and distribution of remaining wild dog populations. In The African wild dog: Status survey and conservation action plan (eds R. Woodroffe, J.R. Ginsberg & D.W. Macdonald), pp. 11-57. IUCN, Gland.

Frame, L.H. &Fanshawe, J.H. (1990). African wild dog Lycaonpictus: A survey of Status and Distribution 1985-88.

Fuller, T.K., Kat, P.W., Bulger, J.B., Maddock, A.H., Ginsberg, J.R., Burrows, R., McNutt, J.W., & Mills, M.G.L. (1992a). Population dynamics of African wild dogs. In Wildlife 2001: Populations (eds D.R. McCullough & H. Barrett). Elsevier Science Publishers, London.

Fuller, T.K., Mills, M.G.L., Borner, M., Laurenson, M.K., & Kat, P.W. (1992b) Long distance dispersal by African wild dogs in East and South Africa. Journal of African Zoology, 106, 535-537.

Girman, D.J. & Wayne, R.K. (1997b).Genetic perspectives on wild dog conservation. In The African wild dog: Status survey and conservation action plan (eds R. Woodroffe, J.R. Ginsberg & D.W. Macdonald), pp. 7-10. IUCN, Gland.

Girman, D.J., Wayne, R.K., Kat, P.W., Mills, M.G.L., Ginsberg, J.R., Borner, M., Wilson, V., Fanshawe, J.H., FitzGibbon, C.D., & Lau, L.M. (1993) Molecular-genetic and morphological analyses of the African wild dog (Lycaonpictus). Journal of Heredity, 84, 450-459.

Gottelli, D., Wang, J., Bashir, S., & Durant, S.M. (2007) Genetic analysis reveals promiscuity among female cheetahs. Proceedings of the Royal Society of London Series B-Biological Sciences.

Gros, P.M. &Rejmanek, M. (1999) Status and habitat preferences of Uganda cheetahs: an attempt to predict carnivore occurrence based on vegetation structure. Biodiversity and Conservation, 8, 1561-1583.

Gros, P.M. (1996) Status of the cheetah in Malawi. Nyala, 19, 33-36.

Gros, P.M. (1998) Status of the cheetah Acinonyxjubatus in Kenya: a field-interview assessment. Biological Conservation, 85, 137-149.

Gros, P.M. (2002) The status and conservation of the cheetah Acinonyxjubatus in Tanzania. Biological Conservation, 106, 177-185.

Hamissou H.M.G., I.Madougou, A. Lazoumar, A. Matchano, 2013 : Inventaire simplifié des ressources fauniques et floristiques de la Réserve Naturelle Nationale de l'Aïr et du Ténéré. Rapport technique 90p

Henschel P., Azani D., Burton C., Malanda G., Saidu Y., Sam M. & Hunter L. 2010. Lion status updates from five range countries in West and Central Africa. *Cat News*, 52, 34-37.

Henschel P., Kiki M., Sèwadé C. &Tehou A.2012.Inventaire des grands carnivores dans le Complexe W- Arly- Pendjari 29p.

Ibrahim Bello Nakata, 2013 : Patrimonialisation et gestion durable des ressources de la Réserve Naturelle Nationale du Termit Tin-Touma. Mémoire Master II en Gestion des Ressources Naturelles et de la Biodiversité (RESBIO), Université d'Abomey Calavi, Bénin. 71 p.

Di Silvestre I. 2003: Distribution et abondance des grands carnivores dans les zones de cynégétiques du Parc Régional du W. Mission de recherche, 39p.

IUCN (2012) IUCN Red List of Threatened Species. Version 2013.1.<www.iucnredlist.org>. Downloaded on 10 October 2013.

IUCN/SSC 2006.Conservation strategy for the lion in West and Central Africa. West and Central African Lion Workshop, Douala, 2-7 October 2005. IUCN SSC Cat Specialist Group report.

Kingdon, J. (1997) The Kingdon field guide to African mammals.Academic Press, San Diego, USA.
Kuhme, W.D. (1965) Communal food distribution and division of labour in African hunting dogs. Nature, 205, 442-444.
Laurenson, M.K. (1993) Early maternal behaviour of wild cheetahs: implications for captive husbandry. Zoo Biology, 12, 31-43.
Laurenson, M.K. (1994) High juvenile mortality in cheetahs (Acinonyxjubatus) and its consequences for maternal care. Journal of Zoology, 234, 387-408. 28
Lindsey PA, Balme GA, Booth VR, Midlane N (2012) The Significance of African Lions for the Financial Viability of Trophy Hunting and the Maintenance of Wild Land. PLoS ONE 7(1): e29332
Lindsey PA, Balme GA, Funston P, Henschel P, Hunter L, et al. (2013) The Trophy Hunting of African Lions: Scale, Current Management Practices and Factors Undermining Sustainability. PLoS ONE 8(9): e73808
Lindsey, P.A., P.A. Roulet, S.S. Romañach (2007) Economic and conservation significance of the trophy hunting industry in sub-Saharan Africa, Biological Conservation, 134, 455-469.
Loveridge A.J. & S. Canney (2009) African lion distribution modeling project.Born Free Foundation, Horsham, UK.
Maidaji Bagoudou, Salifou Mahamadou, 1998 : Etude sur la gestion de la diversité biologique au Niger. 63p
Malcolm, J.R. & Marten, K. (1982) Natural selection and the communal rearing of pups in African wild dogs (Lycaonpictus).Behavioural Ecology and Sociobiology, 10, 1-13.
Marker, L. (1998).Current status of the cheetah (Acinonyxjubatus). In A symposium on cheetahs as game ranch animals (ed B.L. Penzhorn), pp. 1-17, Onderstepoort, South Africa.
Marker, L.L. (2002) Aspects of cheetah (Acinonyxjubatus) biology, ecology and conservation strategies on Namibian farmlands.D.Phil. thesis, University of Oxford, Oxford.
Marker, L.L., Dickman, A.J., Jeo, R.M., Mills, M.G.L., & Macdonald, D.W. (2003a) Demography of the Namibian cheetah, Acinonyxjubatusjubatus. Biological Conservation, 114, 413-425.
Marker, L.L., Dickman, A.J., Mills, M.G.L., Jeo, R.M., & Macdonald, D.W. (in press) Spatial ecology of cheetahs (Acinonyxjubatus) on north-central Namibian farmlands.Journal of Zoology.
Marker, L.L., Muntifering, J.R., Dickman, A.J., Mills, M.G.L., & Macdonald, D.W. (2003b) Quantifying prey preferences of free-ranging Namibian cheetahs. South African Journal of Wildlife Research, 33, 43-53.
McNutt, J.W. (1996) Sex-biased dispersal in African wild dogs, Lycaonpictus. Animal Behaviour, 52, 1067-1077.
Mills, M.G.L. & Biggs, H.C. (1993) Prey apportionment and related ecological relationships between large carnivores in Kruger National Park. Symposia of the Zoological Society of London, 65, 253-268.
Mills, M.G.L. & Gorman, M.L. (1997) Factors affecting the density and distribution of wild dogs in the Kruger National Park. Conservation Biology, 11, 1397-1406.
Morsbach, D. (1986) Thebehaviour, ecology and movements of cheetah on the farm areas of SWA/Namibia Directorate of Nature Conservation and Recreation Resorts, Windhoek.
Myers, N. (1975) The cheetah Acinonyxjubatus in Africa. IUCN Monograph No. 4 IUCN, Morges, Switzerland.
Pellerin M., Kidjo F., Tehou A., Sogbohossou E.A., Ayegnon D. & Chardonnet Ph. 2009. *Statut de conservation du lion (Panthera leo Linnaeus, 1758) au Bénin*. Fondation IGF & CENAGREF, Cotonou, Benin.
PNUD, 2008 **:** Renforcer l'efficacité et catalyser la durabilité du système des aires protégées du W –Arly – Pendjari (WAP) : Document du projet PNUD/FEM, gouvernement du Bénin, du Burkina Faso et du Niger, UNOPS, 95 p.

Projet Niger Fauna Corridor, 2013 : Plan d'aménagement, de gestion et de conservation de la Réserve Totale de Faune de Gadabedji, 191p.

Rasmussen, G.S.A. (1999) Livestock predation by the painted hunting dog Lycaonpictus in a cattle ranching region of Zimbabwe: a case study. Biological Conservation, 88, 133-139.

République du Niger, 1998**,** Loi 98-07 du 29 Avril 1998 fixant régime de la chasse et de a protection de la faune au Niger, 12p.

République du Niger, 1998**,** Stratégie nationale et plan d'actions sur la diversité biologique au Niger, 118p.

Rey-Herme Ph. 2004. Enquête épidémiologique en périphérie du Parc régional du W ECOPAS. Thèse

Riggio J., Jacobson A., Dollar L., Bauer H., Becker M., Dickman A., Funston P., Groom R., Henschel P., de Iongh H., Lichtenfeld L., Pimm S. 2013. The size of savannah Africa: a lion's (Pantheraleo) view. Biodiversity Conservation 22: 17-35.

Samna 2010, Suivi des grands carnivores au Parc W du Niger. Rapport Annuel.

Schaller, G.B. (1972) The Serengeti Lion: a study of predator-prey relations. University of Chicago Press, Chicago, USA.

Sharp, N.C.C. (1997) Timed running speed of a cheetah (Acinonyxjubatus). Journal of Zoology, 241, 493-494.

Soclo, H.H., 2004. Etude de l'impact de l'utilisation des engrais chimiques et des pesticides par les populations riveraines sur les écosystèmes (eau de surface, substrats des réserves de faune) dans les complexes des Aires Protégées de la Pendjari et du W. Rapport CENAGREF, PCGPN.

Sogbohossou E.A. 2009. Dénombrement des lions dans la Réserve de Biosphère de la Pendjari. Rapport technique.CENAGREF, Cotonou, BENIN.

Sogbohossou E.A. 2011.Lions of West Africa. Ecology of lion populations and human-lion conflicts in Pendjari Biosphere Reserve, North Benin.Thèse de doctorat, Université de Leyde, Pays Bas.

Playart, S.C. 2005 : Pathologie du guépard, étude bibliographique et analyse des données du parc zoologiques de la Palmyre. Thèse de doctorat vétérinaire, Faculté de Médecine de Creteil, 127p.

Thesiger, W. (1970) Wild dog at 5894 m (19,340 ft). East African Wildlife Journal, 8, 202.

Thomas Rabeil, 2014 : Evaluation de l'état de conservation de la faune, des habitas et menaces dans la Réserve Naturelle Nationale de l'Aïr et du Ténéré, rapport technique, 43p.

Tim Wacher, 2010 : Evaluation de la faune et l'utilisation des terres dans la Réserve Totale de Faune de Gadabedji, 44p.

UICN, 2010 **:** Parcs et réserves du Niger, 78p.

Van Dyk, G. &Slotow, R. (2003) The effect of fences and lions on the ecology of African wild dogs reintroduced into Pilansberg National Park, South Africa. AfricanZoology, 38, 79-94.

Woodroffe, R. & Ginsberg, J.R. (1997a). Past and future causes of wild dogs' population decline. In The African wild dog: Status survey and conservation action plan (eds R. Woodroffe, J.R. Ginsberg & D.W. Macdonald), pp. 58-74. IUCN, Gland.

Woodroffe, R. & Ginsberg, J.R. (1998) Edge effects and the extinction of populations inside protected areas. Science, 280, 2126-2128.

Woodroffe, R., Davies-Mostert, H., Ginsberg, J.R., Graf, J.A., Leigh, K., McCreery, E.K., Mills, M.G.L., Pole, A., Rasmussen, G.S.A., Robbins, R., Somers, M., &Szykman, M. (2007a) Rates and causes of mortality in endangered African wild dogs (Lycaonpictus): lessons for management and monitoring. Oryx, 41, 1-9.

Woodroffe, R., Ginsberg, J.R., & Macdonald, D.W. (1997b) The African wild dog: Status survey and conservation action plan IUCN, Gland.

Woodroffe, R., Lindsey, P.A., Romañach, S.S., & ole Ranah, S.M.K. (2007c) African wild dogs (Lycaonpictus) can subsist on small prey: implications for conservation. Journal of Mammalogy, 88, 181-193.

Woodroffe, R., McNutt, J.W., & Mills, M.G.L. (2004).African wild dog. In Foxes, wolves, jackals and dogs: status survey and conservation action plan. 2nd edition (eds C. Sillero-Zubiri& D.W. Macdonald), pp. 174-183. IUCN, Gland, Switzerland.

Zongo I., Grant Dorsey, Noel Rouamba, Christian Dokomajilar, MoiseLankoande, Jean-Bosco Ouedraogo, And Philip J. Rosenthal (2005) Amodiaquine, sulfadoxine-pyrimethamine, and combination Therapy for uncomplicated falciparum malaria: a randomized Controlled trial from Burkina Faso. Am J Trop Med Hyg, 73, 826-832.

ZSL (en presse) Stratégie régionale pour la conservation du Guépard et du Lycaon en Afrique occidentale, centrale et septentrionale.

Annexe 2. Cadre logique du plan d'action

Thèmes	Objectifs	Résultats	Activités	Indicateurs	Echelle de temps	Responsables
Développement des compétences	1. Développer les compétences et les moyens adéquats pour la conservation du guépard et du lycaon	1.1. Les compétences et les moyens adéquats pour la conservation du guépard et du lycaon sont développés.	1.1.1. Identifier les besoins en renforcement de capacités spécifique aux deux espèces.	Un rapport répertoriant les besoins en renforcement de capacité est disponible d'ici d'ici 2 ans	Années 1 et 2	Point focal, DGEF/DFC/AP
			1.1.2. Rechercher les compétences pour assurer le renforcement des capacités du personnel en charge de la gestion du guépard et du lycaon	Un plan de formation du personnel en charge de la gestion du guépard et du lycaon est opérationnel dans les 2 années à venir	Années 1 et 2	Point focal, DGEF/ DFC/AP consultants
			1.1.3. Mettre en place un dispositif de suivi et évaluation du renforcement des capacités du personnel en charge de la gestion des deux espèces	Une cellule de suivi et évaluation du renforcement de capacités est mise en place d'ici	Année 5	Point focal, DGEF/DFC/AP/DEP, consultants
Approfondir les connaissances	2. Améliorer les connaissances sur le guépard et le lycaon basées sur la collecte coordonnée de données fiables	2.1. Les données sur le statut, l'écologie du guépard et du lycaon dans les aires de répartition sont disponibles, analysées et diffusées à travers diverses méthodes.	2.1.1. Faire l'état des lieux sur les populations de guépard et de lycaon	Le nombre de guépards et de lycaons est connu au Niger	Années 2 et 3	Point focal, DGEF/DFC/AP, DRESU/DU, DDESU/DD, GAP
			2.1.2. Faire des études sur l'habitat du guépard et du lycaon et les interactions d'avec le milieu	Un rapport d'étude sur la distribution du guépard et du lycaon est disponible	Année 3	Point focal, DGEF/DFC/AP, GAP
			2.1.3 Créer et assurer la maintenance d'une base de données centralisée et accessible.	Une base de données sur les 2 espèces est disponible et régulièrement alimentée	Années 2 ; 3 ; 4 et 5	Point focal, DGEF/ DFC/AP, GAP

			2.1.4. Éditer un bulletin technique semestriel sur le guépard et le lycaon	Un bulletin d'information apparait semestriellement	Années 2 ; 3 ; 4 et 5	Point focal, DGEF/ DFC/AP et GAP
			2.1.5. Créer un site d'informations sur le guépard et le lycaon du Niger.	Un site sur le guépard et le lycaon est consultable	Années 2 ; 3 ; 4 et 5	Point focal
			2.1.6. Réaliser d'études d'impacts des activités de gestion de l'habitat (points d'eau, feux d'aménagement, salines….) des deux espèces	Un rapport d'études d'impacts des activités de gestions sur les 2 espèces est disponible	Années 3 ; 4 et 5	Point focal, DGEF/ DFC/AP, BEEEI
			2.1.7. Mise en place d'un dispositif de suivi écologique des zones de répartition des deux espèces.	Un protocole de suivi écologique des 2 espèces est disponible et mis en oeuvre	Années 3 ; 4 et 5	Point focal, CNSEE, DGEF/DFC/AP
sensibilisation	3. Sensibiliser toutes les parties prenantes aux valeurs socio-économiques, écologiques et intrinsèques des écosystèmes et de la faune sauvage en général, du guépard et du lycaon en particulier	3.1 toutes les autorités (décideurs politiques, les institutions en charge de la conservation et de la vie sauvage, les ministères impliqués dans l'aménagement du territoire, les administrations, autorités coutumières), sont identifiées et conscientes du statut et de besoins de conservation du guépard et du lycaon, ainsi que de leur importance et de la valeur qu'ils représentent.	3.1.1 Identifier les autorités concernées et identifier les meilleures méthodes (i.e. atelier national) pour leur transmettre le message central concernant la conservation du guépard et du lycaon.	un registre des autorités concernées est disponible ainsi que les méthodes de sensibilisation	Année 1 et 3ème Mois	Point focal, DFC/AP/MESSU/DD
			3.1.2 Préparer et mettre en œuvre les meilleures méthodes de diffuser à ces autorités le message central concernant la conservation du guépard et du lycaon.	Les autorités concernées par la gestion sont sensibilisées sur la conservation du guépard et du lycaon	Années 1 et 2 (12 mois)	Point focal, DFC/AP

		3.2. Toutes les parties prenantes impliquées dans l'ensemble du pays et en particulier dans les zones où le guépard et le lycaon sont potentiellement présent, sont conscientes du statut de conservation défavorable de ces espèces, et ont une perception significativement plus positive de la valeur de ces espèces, et de l'importance de les protéger et de préserver leurs habitats.	3.2.1 Identifier toutes les parties prenantes dans les zones où le guépard et le lycaon sont potentiellement présents.	Un registre de toutes les parties prenantes dans la gestion des 2 espèces est disponible	Années 1 (3 mois)	Point focal, DFC/AP/GAP
			3.2.2 Développer la littérature nécessaire, les médias et toutes autres méthodes appropriés à une campagne de sensibilisation, et mise en œuvre de cette campagne dans tout le pays et en particulier dans les zones où le guépard et le lycaon sont potentiellement présents.	Des brochures et autres outils de sensibilisations sur la conservation du guépard et du lycaon sont élaborés et largement diffusés	Années 2 à 5	Point focal
			3.2.3. Evaluer le changement de perception des différentes parties prenantes quant à la valeur de ces espèces et de l'importance de protéger et de préserver leurs habitats.	Des rapports d'évaluation sur la campagne de sensibilisation sont disponibles, tous les 2 ans	Années 1 et 5	Point focal, DGEF/DFC/AP, Consultants, Ministères techniques
Politiques et législations	4. Promouvoir la mise en œuvre des politiques et des législations favorables aux écosystèmes et les adapter, là où c'est nécessaire afin d'optimiser la restauration des	4.1. D'ici cinq ans, toutes les politiques et les législations relatives à la protection et à la restauration des populations de guépard et de lycaon sont identifiées et mises en œuvre.	4.1.1. Identifier toutes les politiques et les législations relatives à la protection et à la restauration des populations de guépard et de lycaon.	Un répertoire des politiques et des lois et règlements relatifs à la conservation des 2 espèces est disponible	Années 1 (1er mois)	Point focal, DFC/AP
			4.1.2. Faire du lobbying et contribuer à la mise en œuvre des politiques et des législations identifiées.	Les politiques et les législations relatives à la conservation des 2 espèces sont appliquées	Années 2 à 4 (2 ans)	Point focal, MESU/DD, DGEF/DFC/AP

	populations de guépard et de lycaon		4.1.3. Mesurer les changements survenus suite à la mise en œuvre des politiques et des législations identifiées.	Des rapports d'évaluations de la mise en œuvre des politiques et législations sont disponibles	Années 2 à 5 (tous les 2 ans)	Point focal, Ministères techniques, partenaires techniques
		4.2. D'ici dix ans, toutes les politiques et les législations appropriées sont adaptées aux besoins de conservation du guépard et du lycaon, et harmonisées à travers la région (i.e. accords transfrontaliers, CMS).	4.2.1. Identifier les adaptations nécessaires à apporter aux politiques et aux législations pour mieux tenir compte des besoins en matière de conservation du guépard et du lycaon.	Les insuffisances des politiques et des législations sont identifiées pour la conservation du guépard et du lycaon	Années 2 (6 mois)	Point focal, DFC/AP
			4.2.2. Faire du lobbying pour adapter les politiques et les législations identifiées auprès des autorités concernées.	Le nbre de textes législatifs relatifs aux 2 espèces adapté	Années 2 à 4 (2 ans)	Point focal, Ministères techniques concernés
			4.2.3. Monitorer le nombre d'adaptations faites aux politiques et aux législations, et évaluer leur mise en œuvre.	Des rapports de suivi évaluations des améliorations apportées aux politiques et législations sont disponibles	Années 7 à 10 (3 ans)	Point focal, Ministères techniques autres partenaires
coexistence	5. Promouvoir la coexistence entre le guépard, le lycaon, les populations humaines et les animaux domestiques par la réduction des conflits	5.1. Le niveau de conflits homme-carnivore (guépard-lycaon), y compris la persécution directe, l'empoisonnement et les maladies, est évalué dans le pays, avec une attention particulière sur l'aire de répartition	5.1.1. Conduire des enquêtes pour évaluer les pertes perçues ou réelles du bétail aux prédateurs, les abattages illégaux, les cas d'empoisonnement et l'occurrence des maladies liées aux canidés à l'intérieur et périphérie de l'aire de répartition.	Rapport d'évaluation disponible	Années 1 et 2 (2ans)	Point focal, MESU/DD, DFC/AP/, DS, GAP, ME,

		actuelle, au cours des 2 prochaines années.	5.1.2. Elaborer une carte des zones de conflits réels et potentiels nécessitant des mesures de réduction des conflits	Des cartes des zones de conflit sont disponibles	Années 1 et 2 (2ans)	Point focal, DFC/ A P (DAP, DFA, DAFRRT)
		5.2. Le nombre de cas de conflits homme-carnivores (guépard, lycaon) dans l'aire de répartition actuelle au Niger est réduit significativement d'ici 5 ans.	5.2.1. Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation locale pour améliorer la protection du bétail et réduire l'antagonisme avec le guépard et le lycaon au niveau des zones à forte intensité de conflits.	Nbre de missions de sensibilisation	Années 1 à 5	Point focal, DFC/AP (GAP, DAIRP) ; MESU/DD
			5.2.2. Développer dans les zones périphériques des Aires Protégées des mesures de réduction des conflits Homme/Carnivores (guépard, lycaon) par des meilleures pratiques d'élevage (3-5 ans).	Une réduction des conflits à 50% est perceptible	Années 2 à 5	*:* Point focal, DFC/AP (DAP, DAGC, GAP)
			5.2.3. Identifier et promouvoir des méthodes pour réduire la transmission des maladies des animaux domestiques au lycaon, par ex. la vaccination des chiens domestiques contre la rage.	Nbre de campagne de vaccination organisée	Années 1 à 5	Point focal, MESU/DD/DFC/AP, ME

		5.3. Les bénéfices tirés par les communautés locales conduisent à une meilleure valorisation du guépard et du lycaon au niveau de son aire de distribution au Niger d'ici 5 ans	5.3.1. Développer les activités d'écotourisme qui s'appuient sur le guépard et le lycaon comme espèce symbole pour augmenter la valeur écotouristique des Aires de Répartition de ces deux espèces (2-5 ans)	Nbre de visiteurs venant pour l'une et ou les 2 espèces	Années 2 à 5	Point focal, DFC/AP (DAGC, DAP) GAP, MT
			5.3.2. Développer des activités génératrices de revenus respectueuses de l'environnement au profit des communautés riveraines de l'aire de répartition du guépard et du lycaon	Montant injecté dans les activités génératrices de revenus	Années 2 à 5	Point focal, DFC/AP/ (DAGC), GAP
Utilisation	6. Réduire la pression des prélèvements illégaux et les mortalités accidentelles du guépard et du lycaon et la surexploitation de leurs proies	6.1. Les prélèvements illégaux, les mortalités accidentelles de guépard et de lycaon sont évalués et réduits significativement dans et autour de l'aire de distribution d'ici 5 ans.	6.1.1. Evaluer l'occurrence et l'amplitude de l'utilisation des parties de guépard et de lycaon et de la capture d'animaux vivants dans l'aire de distribution actuelle à travers des interviews avec les acteurs tels que les communautés locales, les tradipraticiens, les commerçants, le personnel des aires protégées, les services de douanes, et d'autres méthodes.	1 rapport d'enquête est disponible	Années 1 à 3	Point focal, DFC/AP/DAP, GAP, MESU/DD(DS)

			6.1.2. Mettre en œuvre des vastes campagnes publiques de sensibilisation, d'information et de communication et faire le lobbying auprès des autorités (Administratives et Coutumières) pour lutter contre les prélèvements illégaux et les abattages de guépard et de lycaon dans leurs aires de répartition.	Nbre de campagnes de sensibilisation	Années 2 à 5	Point focal, DFC/AP (DAGC), GAP, DAIRP (MESU/DD), MT.
			6.1.3. Renforcer les activités de lutte anti-braconnage dans les diverses aires protégées pour empêcher les prélèvements illégaux du guépard et du lycaon (à long terme).	Nbre d'agents affectés à la lutte anti braconnage	Années 1 à 5	Point focal, DFC/AP, GAP, DPNE
		6.2. Les proies naturelles du guépard et du lycaon sont durablement gérées dans leurs aires de répartition mais aussi dans les aires probables d'ici 5 ans.	6.2.1. Appuyer la gestion des zones de répartition du guépard et du lycaon de sorte à mieux favoriser les activités de lutte anti-braconnage afin de réduire significativement les prélèvements des proies.	Quantité de moyens mis à la disposition des services en charge de la lutte anti braconnage	Années 1 à 5	Point focal, DFC/AP,DAP, GAP, DPNE
			6.2.2. Accroitre la capacité des gestionnaires d'aires protégées à lutter contre le braconnage des espèces proies en favorisant une synergie d'intervention entre les projets et les bailleurs de fonds appuyant les aires de distribution actuelle du guépard et du lycaon.	Nbre d'accords signés et mis en oeuvre	Années 1 à 5	Point focal, DFC/AP,DAP, GAP, DPNE

			6.2.3. Aider les Zones de répartition actuelle du guépard et lycaon à établir et mettre en œuvre des quotas de chasse durables des proies dans les zones cynégétiques contiguës.	Des quotas de chasses acceptables sont établis par les gestionnaires des zones cynégétiques	Années 2 à 5	Point focal, DFC/AP/DAP/DC, GAP
			6.2.4. Rechercher des financements et préparer des plans en vue de favoriser la restauration des populations de guépard et de lycaon dans certaines aires probables y compris leur réintroduction dans des aires récupérables.	Un plan de restauration des populations de guépard et de lycaon dans les sites appropriés est disponible	Années 1 à 5	Point focal, DFC/AP/DDRF, GAP
Aménagement de l'habitat	7. Maintenir, améliorer et restaurer la viabilité des populations de guépards et de lycaons à travers l'aménagement de l'habitat et autres mesures appropriées.	7.1 Les Habitats de résidence actuelle des populations de guépard, de lycaon et de leurs proies sont restaurés et aménagées (10 ans).	7.1.1. Elaborer et adopter des plans d'aménagement et de gestion des aires protégées abritant les populations de guépard et de lycaon.	Toutes les aires protégées abritant les 2 espèces disposent de plans d'aménagement	Année 2	Point focal, DGEF/DFC/AP, MESU/DD, Populations locales, parties prenantes
			7.1.2. Mettre en œuvre les plans de gestion.	Rapports d'activités disponibles	Années 2 à 5	Point focal, DFC/AP, GAP
			7.1.3. Evaluer et réviser les plans d'aménagement et de gestion	Des rapports d'évaluation des plans d'aménagement sont disponibles	Année 5	Point focal, DGEF, DFC/AP ; MESS/DU, Partenaires, Populations locales
		7.2. Les populations de guépard et de lycaon dans les zones de résidence actuelle sont viables	7.2.1. Suivre et évaluer la croissance des populations de guépard, de lycaon et de leur proie.	Des rapports de suivi écologique sont disponibles chaque année	En continu	Point focal, DFC/AP, GAP

		et augmentées de 20% (10 ans)	7.2.2. Etudier la faisabilité de réintroduction du guépard et du lycaon dans les habitats viables (socio-économique, analyse génétique, biotope, …).	Une étude sur les possibilités de réintroduction des 2 espèces est réalisée (rapport disponible)	Années 3	Point focal, DGEF/DFC/AP, Partenaires, Pop locales
		7.3 Les zones favorables (zones possibles, de recolonisation, et corridors, y compris les zones inconnues) à la survie des populations de guépard et de lycaon sont aménagées, restaurées et préservées (10 ans)	7.3.1. Cibler et prioriser les sites potentiels dans les zones inconnues et possibles.	Les sites favorables à la réintroduction sont connus	Années 1 à 3	Point focal, DGEF/DFC/AP
			7.3.2. Confirmer les zones de possible présence, de recolonisation et de corridors de déplacement des populations de guépard et de lycaon dans le pays.	Les sites favorables à la réintroduction ainsi que les corridors sont connus	Années 1 à 3	Point focal, DGEF/DFC/AP
			7.3.3. Elaborer et adopter des plans d'aménagement et de gestion des zones de recolonisation et des corridors.	Des plans d'aménagement des sites et des corridors sont disponibles	Années 3 à 5	Point focal, DGEF/DFC/AP, GAP, MESU/DD, Populations locales
			7.3.4. Mettre en œuvre les plans de gestion.	Rapports d'activités disponibles	Année 5	Point focal, DGEF/DFC/AP, GAP
			7.3.5. Evaluer et réviser les plans d'aménagement et de gestion	Des missions d'évaluation des plans d'aménagement sont effectuées (rapports d'évaluation)	Années 5	Point focal, DGEF/DFC/AP,GAP, MESU/DD, Populations locales
			7.3.6. Mettre en place un réseau d'informateurs locaux sur le suivi de la gestion des corridors de déplacement des guépards et des lycaons.	Un réseau d'informateurs opérationnel	Années 3	Point focal, DGEF/DFC/AP,GAP, Populations locales

			7.3.7. Elaborer un plan global de surveillance (zone de résidence et favorable)	Une stratégie nationale et régionale de protection des 2 espèces est disponible	Années 3	Point focal, DFC/AP, GAP ; DPNE, Pop
Mise en œuvre de la stratégie	8. Assurer la mise en œuvre de la stratégie de conservation du guépard et du lycaon au Niger	8.1. L'internalisation de la stratégie de conservation du guépard et du lycaon est effective dans les schémas et plans nationaux au Niger (2 ans).	8.1.1. Organiser des ateliers nationaux et régionaux d'internalisation par les structures de tutelles et les autres acteurs, par exemple 3 ateliers régionaux et 1 national.	Au moins un atelier national et 3 ateliers régionaux sont réalisés.	Années 1 et 2	Point focal, DFC/AP
			8.1.2. Elaborer et adopter un mémorandum de mise en œuvre de la stratégie.	Un mémorandum de mise en œuvre de la stratégie est disponible	Année 2	Point focal, DFC/AP
			8.1.3. **:** Créer une bonne synergie entre les différents partenaires pertinents dans la mise en œuvre de la stratégie de conservation du guépard et du lycaon.	Des concertations périodiques entre les différents partenaires sont organisées (nbre d'accords signés)	3 ans	Point focal, DFC/AP, MESU/DD
		8.2. Un mécanisme de financement durable de la stratégie nationale est créé et fonctionnel (3 ans).	8.2.1. Renforcer les capacités en vue de mobiliser des fonds pour le financement de la stratégie.	Un plan de financement de la stratégie est disponible	Année 1	Point focal, DFC/AP
		8.3. Un point focal de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la	8.3.1. Nommer un point focal national et mettre en place un réseau des experts nationaux.	D'ici 3 mois un point focal est nommé	Année 1	DGEF/DFC/AP

		stratégie national est nommé.	8.3.2. Organiser des rencontres périodiques (annuelles) de suivi et évaluation de la stratégie nationale.	Un atelier national organisé chaque année	Année 1 à 5	Point focal, DFC/AP

Annexe 3. Définition des catégories d'aires de distribution.

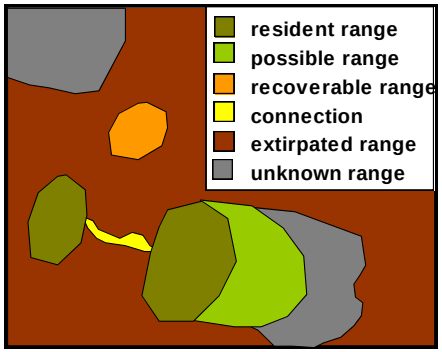

Exemple d'une distribution imaginaire des six catégories d'aire de répartition

(1) Aire de résidence (resident range): aire où les guépards résident actuellement.

(2) Aire potentielle (possible range): aire où les guépards sont peut-être résidents aujourd'hui mais où leur présence n'a pas été confirmée au cours des dix dernières années.

(3) Aire connective (connection): aire où les guépards ne sont pas forcément résidents mais qui est utilisée par les animaux quand ils se déplacent entre deux territoires habitables, ou bien vers de nouveaux territoires à coloniser. Ces habitats connectifs peuvent être soit des corridors d'habitat ininterrompus soit des patches d'habitat isolés représentant une étape entre deux habitats adéquats.

(4) Aire inconnue (unknown range): aire où le statut de l'espèce est inconnu et ne peut être déterminé à partir des connaissances sur le statut local de l'habitat ou des proies.

Aire d'extirpation: aire d'où l'espèce a été extirpée. Cette catégorie peut être divisée en deux:

(5) Aire non-réhabilitable (extirpated range) : aire où l'habitat a été lourdement modifié (ex. par l'agriculture ou l'urbanisation) ou fragmenté de telle manière que les animaux ne pourraient pas y résider dans un futur proche.

(6) Aire réhabilitable (recoverable range): aire où l'habitat est suffisamment large et contient assez de proies pour que les guépards puissent y survivre d'ici les 10 prochaines années si des actions de conservation adéquates sont menées.